

l'ap

snetaa
e.i.l.

MENSUEL N° 495 / MAI - JUIN 2008 / 1,3 €

R'évolution 2008 : c'est le Snetaa-EIL qui nous fait avancer !

ACTUALITÉS

Conseil National - 26/29 Mai 2008
discours d'ouverture Christian Lage
Rénovation de la voie professionnelle
Résolutions du CNE
Nouvelles instances

...



SOMMAIRE

AIMÉ CESAIRE S'EST ÉTEINT

p. 2

ÉDITORIAL

p. 3

DOSSIER / ACTUALITÉS

CNE Eymoutiers - Discours d'ouverture
Christian Lage

p. 4 à 8

Rénovation de la voie professionnelle
Commentaires du Snetaa

p. 9 à 13

Promouvoir des valeurs et agir
pour redynamiser le syndicalisme

p. 14

La voie professionnelle :
d'une éradication programmée
à un développement rénovateur

p. 15 & 16

Résolution générale - CNE Eymoutiers

p. 16 à 21

Renouvellement des instances

p. 22 à 25

Elections professionnelles ONAC
Hygiène - sécurité - prévention

p. 26

RGPP... BLABLABLA !!! et maintenant...

p. 27



AP N° 495 / JUIN 2008 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739 Paris
cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaa-
nat@aol.com / www.snetaa.org / Directeur de la publica-
tion : Christian Lage / Commission
paritaire : CPPAP 0110 S 07264 - ISSN 1273-5450 /
Mise en page : Marianne Morichaud /
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa/
Impression : Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-
Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31

AIMÉ CESAIRE S'EST ÉTEINT À FORT DE FRANCE LE JEUDI 17 AVRIL DERNIER.

A ceux qui avaient pu oublier, mini-
miser voire ignorer la dimension de
cette figure hors du commun, la qua-
lité de l'hommage qui lui a été rendu
quatre jours durant à la Martinique,
en France, dans le monde, a offert
une formidable occasion de (re)visi-
ter son œuvre et de se l'approprier.
Même si on peut alors penser que
tout a été dit sur Césaire, comment
ne pas mettre ici notre grain de selon
quelques mots.

D'abord pour dire et redire que le
grand cri nègre poussé à la face du
monde est autant la revendication
d'une dignité niée par le colonia-
lisme que la convocation de tous les
hommes à leur humanité « préservez-
moi de toute haine ne faites
point de moi cet homme de haine
pour qui je n'ai que haine » (Cahier
d'un retour au pays natal).

Césaire c'est la mise en perspective
systémique et lucide de la barbarie
qui détruit ses auteurs plus sûrement
que ses victimes « il faudrait ...étu-
dier comment la colonisation tra-
vaille à déciviliser le colonisateur, à
l'abrutir au sens propre du mot, à le
dégrader, à le réveiller aux instincts
enfouis ...» et rappeler comment,
pour avoir laissé libre cours à la bar-
barie dans les colonies, l'occident
s'est réveillé avec un formidable
choc en retour (Hitler et le nazisme)
(Discours sur le colonialisme).

Césaire c'est la dénonciation du
Stalinisme, c'est l'invitation aux peup-
les colonisés à prendre en charges
leurs destinées (« L'heure de nous-
mêmes a sonné » lettre à Maurice
Thorez octobre 1956).

Poète et dramaturge universelle-
ment reconnu, député maire pen-
dant cinquante six ans Aimé Césaire
ne s'est jamais enfermé, à l'inverse
de tant d'hommes politiques que le
pouvoir rend distants, dans une tour
d'ivoire. Désireux d'être « la bouche
de ceux qui n'ont point de bouche »
il a tout au long de sa vie reçu,
écouté, aidé tous ceux qui venaient
des quartiers et des couches popu-
laires de Fort de France solliciter
assistance pour finir une case, obte-
nir un logement, des autorisa-
tions...c'est là l'explication de ces
défilés de masse fiévreux qui le ven-
dredi et le dimanche, ont accompa-
gné sa dépouille, à la surprise de bien
des observateurs.

Ensuit, il faut savoir que le consensus
qui a réuni Droite et Gauche autour
du cercueil de Césaire n'a pas tou-
jours été de mise. La Présence de
F.Bayrou aux obsèques, les déclara-
tions de Sarkozy, de Chirac, les dis-
cours d'hommage de Fillon à

l'Assemblée Nationale comportent
sans doute une part de sincérité
dans un climat aujourd'hui apaisé de
reconnaissance de l'œuvre de
Césaire et de ses valeurs..

Mais combien de Français de France
savent à quel point, pendant vingt
trois ans de pouvoir de droite (1958-
1981), Césaire fut l'homme à abattre.
C'était l'époque où la scélératée
ordonnance d'octobre 1960 donnait
pouvoir aux préfets des
Départements d'Outre Mer de muter
d'office en métropole tout fonction-
naire portant atteinte par ses idées à
l'ordre public .Les élèves du Lycée
Schoelcher se souviennent de ce jour
où la gendarmerie, en application de
la dite ordonnance, vint chercher
dans leurs classes trois professeurs
sommés sur le champ de choisir
entre la mutation d'office en France
métropolitaine avec embarquement
le jour même sur la paquebot en par-
tance pour Le Havre et la radiation
définitive de la fonction publique.
Ceci en pleine V° République gaul-
lienne.

C'était l'époque où aucune subven-
tion n'était accordée par le Conseil
Général à la municipalité « sépara-
tiste » de Fort de France qui devait
puiser sur son seul budget les res-
sources nécessaires à une indispensa-
ble politique sanitaire et sociale
(lutte contre l'insalubrité, la fièvre
typhoïde...)

C'était l'époque où un conseiller
général de droite se contentait de 400
voix pour être élu lorsqu'il fallait 6
000 voix au candidat césairiste pour
se faire élire à Fort de France.

C'était l'époque où Césaire, adulé
dans le monde entier était interdit
chez lui à la radio et à la télévision
d'état,(La RTTF puis l'ORTF) les
seules car il n'y avait ni radio libre ni
a fortiori d'information pluraliste.

Plus près de nous, c'était en 1998 qui
se souvient de F.Bayrou ministre de
l'Education Nationale retirant du
programme de Français du
Baccalauréat les œuvres inscrites de
Césaire, cédant à la pression du
député RPR ex front national, Alain
Griotteray accusant les dites œuvres
de communistes, d'offense à l'œuvre
civilisatrice de la France.

C'est dire qu'Aimé Césaire n'a pas
toujours été prophète en son pays.
Aujourd'hui, il laisse un grand vide
mais une trace, un itinéraire, une
mission, celle de reprendre le flam-
beau et d'éclairer le chemin.

Lucien LOUISON,
*Secrétaire Académique
du Snetaa-Martinique.*



Aujourd'hui, encore plus qu'hier, le Snetaa au service de la voie professionnelle

CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Toute vérité
est une route tracée
à travers la réalité ».

Henri Bergson

Le second degré est à son tour touché par la réforme. Ainsi, le SNES, syndicat majoritaire, a accepté de s'engager dans des discussions avec le Ministère en signant une feuille de route. Cette réforme pilotée par le Recteur Jean-Paul De Gaudemar est centrée sur le lycée général et technologique. Le Lycée Professionnel et la voie professionnelle n'étant concernés que par l'accord-cadre du 23 mai signé par le Snetaa. Ainsi, la rénovation de la voie professionnelle s'effectue à côté de cette réforme. Ainsi, la rénovation de la voie professionnelle empêche que les LP servent de variable d'ajustement à cette réforme « Darcos-Pochard-Rocard-De Gaudemar ». Nous nous tenons bien entendu tout à fait informés de l'évolution du lycée alors que la feuille de route reprend les valeurs et les grands thèmes sous-tendus dans notre protocole d'accord. Ainsi, nous ne sommes nullement surpris de voir que le SNES, syndicat majoritaire dans le second degré, assume ses responsabilités pour les personnels comme nous avons choisi d'assumer les nôtres dans notre secteur. Il est vrai qu'il est tellement facile pour une organisation syndicale minoritaire d'allier revendications irréalistes et démagogiques pour séduire les personnels tout en se donnant bonne conscience dans une position de refus systématique notamment en refusant de discuter avec un gouvernement de « droite ».

Le Snetaa a choisi de continuer son combat pour ses valeurs et pour la voie professionnelle : « il demande une filière professionnelle du niveau V au supérieur. A ce jour, la filière professionnelle a un vice, on cherche à liquider les classes de CAP. Nous devons demander le maintien des Bac Pro. et leur développement et surtout le maintien du niveau V et des CAP pour accueillir tous les jeunes qui doivent et qui dési-

rent être formés et sont demandeurs d'une formation professionnelle en LP » avait déclaré Michel Charpentier lors du congrès national du Snetaa à Vieux Boucau en 1986.

Le Snetaa de 2008 achève certains de ces combats notamment en obtenant la poursuite d'études de nos élèves en BTS et en LP avec le droit statutaire pour les PLP d'y enseigner. Bien entendu, le Snetaa continue à se battre pour l'accueil des jeunes en difficulté. C'est bien la possibilité qui est donnée à des jeunes après un CAP de faire un Bac Pro. C'est bien la mise en œuvre des passerelles et de l'accompagnement de tous les jeunes pour leur permettre d'obtenir un diplôme national mais aussi de faciliter leur poursuite d'études.

Arrêtons la vision caricaturale, démagogique ; ceux qui sont à bout d'arguments s'arc-boutent sur la pseudo généralisation du Bac Pro en 3 ans. Ce n'est bien sûr pas le cas à la rentrée 2008. A la rentrée 2009, la négociation a permis d'initier un parcours de formation pour les jeunes du CAP au BTS. Certes, il est dit que le Bac Pro est matérialisé par un cycle de références en 3 ans, sauf qu'il est laissé la possibilité aux jeunes de l'effectuer de manière individualisée et en fonction de leur rythme d'acquisition en 4 ans si besoin est. Comment refuser de voir qu'aujourd'hui seul 1 élève sur 2 va en Bac Pro ? Aujourd'hui, le protocole d'accord permettra de doubler ce chiffre. A cela, comment oser répondre que cela aboutira à augmenter le nombre d'élèves par classe alors que les normes restent les mêmes pour l'enseignement professionnel et que des modules de soutien ont été obtenus pour l'enseignement général ?

Il s'agit bien pour le Snetaa de continuer ces combats bien commencés avec le développement d'un enseignement professionnel enfin reconnu au sein de l'Education Nationale à égale dignité. Cela sous-entend bien la volonté claire et nettement affichée d'obtenir pour les PLP toujours de nouvelles avancées sans tomber dans le piège de la révision du statut mais en leur offrant l'égale dignité aux corps comparables. C'est pourquoi le Snetaa sera toujours présent de manière offensive dans tous les combats contre la suppression des moyens. Il n'a pas besoin de le prouver. Cela a été et demeurera une réalité.

En effet, la rénovation de l'enseignement professionnel porte bien la volonté du Snetaa de sauvegarder les emplois de PLP dans la voie professionnelle.

DISCOURS D'OUVERTURE DE CHRISTIAN LAGE, SECRETAIRE GENERAL DU SNETAA-EIL

CONSEIL NATIONAL ELARGI
EYMOUTIERS – 26/29 MAI 2008



Cher(e)s Collègues, Cher(e)s
Camarades,
Bonjour à tous.
Bienvenue à ce CNE, encore plus,
Bienvenue dans mon Limousin !

Le Snetaa ouvre aujourd'hui son Conseil national élargi dans une **situation paradoxale**. Il est face à une politique gouvernementale qui met à mal la fonction publique et de nombreux acquis sociaux. Il en est ainsi de notre dernière mobilisation du 22 mai qui manifeste notre refus de passer à 41 annuités pour valider les pensions. Il en est ainsi des annonces sans précédent des suppressions de postes dans la Fonction publique. C'est bien celle-ci qui est menacée non seulement dans sa qualité mais dans son essence même. Pour autant, et vous le savez tous maintenant, le Snetaa a accepté, après décision de son Bureau National du 16 mai et après consultation de ses responsables académiques, **de signer un accord avec le Ministère de l'Éducation Nationale sur la rénovation de la voie professionnelle**. Ce sont bien ces deux éléments qui sont à notre ordre du jour : à savoir comment lutter efficacement contre les régressions sociales et les menaces sur le service public mais aussi comment faire que l'accord que nous avons signé se vérifie bien dans les faits et soit bien mis en œuvre au niveau national et dans les académies pour préparer la rentrée prochaine.

Le Snetaa est aujourd'hui en meilleure santé qu'hier.

Effectivement, nous pouvons annoncer une bonne syndicalisation cette année puisque le nombre de nos adhérents a dépassé celui de l'année précédente. Je vous rappelle par ailleurs que l'an dernier déjà nous avons entamé une dynamique positive d'adhésions. Cette syndicalisation est bien le fruit et le travail de tous les étages de notre organisation, des établissements en passant par les académies et le National. C'est aussi et surtout la prise de conscience de tous les

responsables de l'organisation. C'est bien la volonté que nous devons avoir pour développer cette syndicalisation et les résultats ont montré que nous le pouvions. C'est aussi le signe que les personnels nous font confiance. C'est aussi la résultante d'une image redynamisée de notre organisation. C'est la résultante de notre communication et aussi de notre nouvelle image avec notre charte graphique réactualisée. Pour autant, la situation des académies reste très hétérogène. Nous devons encore faire des efforts dans certains endroits même si nous supportons encore par ailleurs le poids de notre histoire récente. Il est urgent que toutes les académies soient à nouveau dans une logique positive de syndicalisation. C'est donc le synonyme d'un vrai travail syndical de terrain et dans les établissements. C'est bien là qu'il faut aller chercher les gains de syndicalisation. En effet la diminution drastique du nombre de stagiaires nous enlève une forte potentialité de syndiquer pour l'immédiat mais aussi pour l'avenir car nous manquons de recrutements.

Le site INTERNET est aujourd'hui le seul outil de communication qui n'a pas été modifié. Il est en train d'être totalement reconstruit pour entrer en cohérence avec notre charte graphique. C'est surtout l'expression de notre volonté de nous doter d'un véritable outil informationnel et totalement réactif, lisible et attractif. Ainsi, une première étape a été achevée avec la mise en œuvre d'un site dual :

- avec un accès « grand public »,
- avec un accès « adhérents »

Cette partie confidentielle devant permettre de donner des informations particulières aux seuls adhérents. Tous nos adhérents ont ainsi reçu en même temps que les attestations fiscales un code d'accès qui est généré par ailleurs pour tous les nouveaux. Il s'agissait simplement d'être prêt pour que les collègues puissent consulter leur affectation par Internet sur notre site dans le cadre du mouvement inter. Cette opération a bien fonctionné. Nous rappelons que les col-

lègues doivent pouvoir renouveler cette opération dans le cadre du mouvement intra. Il faudra donc que les académies nous envoient avec la plus grande réactivité leur mouvement.

Le mouvement inter a montré encore une fois l'efficacité de notre organisation. Les académies ont reçu les informations pratiquement en temps réel. Qu'il me soit permis au nom de tous, de remercier ici les commissaires paritaires nationaux pour l'excellence du travail qu'ils ont su accomplir dans une ambiance conviviale. Certes, ils ont effectué la mission qui est la leur sans attendre de merci particulier, pour autant, nous nous devons de les saluer notamment alors qu'ils sont en fin de mandature et aussi parce que certains d'entre eux ne renouvelleront ou n'ont pas renouvelé leur candidature. Donc un grand merci à nos commissaires paritaires et un très amical salut à ceux qui ne se représentent pas, notamment Christian SAUCE et surtout à un individu qui allie cet élément paradoxal qui fait que, même si vous êtes au fin fond de l'Amazonie, vous rencontrez deux choses : un distributeur de Coca-Cola ou quelqu'un qui vous dit « au fait, tu donneras le bonjour de ma part à Christian GUERIN. En effet, Christian GUERIN ne se représente pas non pas qu'il ne le veuille pas ou qu'il n'a pas envie, mais parce qu'il est frappé par l'arrêt de l'arbitre et qu'il rentrera bientôt dans l'heureuse catégorie des retraités. Christian GUERIN n'est pas bien entendu irremplaçable, pour autant il est l'unique Christian GUERIN, celui qui depuis plusieurs siècles orchestre les mutations et surtout l'accompagnement des collègues à tel point qu'il a aujourd'hui un téléphone greffé dans l'oreille ! Lui dire MERCI pour toutes ces années, son dévouement, est largement en dessous de la vérité superfétatoire. Il doit savoir qu'il reste dans l'imaginaire collectif du Snetaa, un monument comme il y en a peu, qu'il sache bien que si parfois on a oublié le nom des secrétaires généraux, rares sont ceux qui ne connaissent pas et qui oublieront Christian GUERIN. Je vous propose donc de lui

marquer toute votre amitié en l'applaudissant bien fort.

Pour autant, vous pensez bien qu'en année électorale, on peut difficilement se passer des compétences de notre Christian GUERIN et c'est pour cela qu'à la rentrée, il sera toujours présent. Ces élections, nous en reparlerons, car le scrutin fixé au 2 décembre est bien sûr fondamental pour le Snetaa. Nous devons les gagner, nous les gagnerons si nous le voulons, si vous le voulez. Quel meilleur cadeau pour Christian GUERIN et pour tous les commissaires paritaires que de reprendre le 5^{ème} siège ?

Ainsi, le Snetaa s'est à l'interne apaisé et redynamisé. Il nous reste à intégrer à la comptabilité nationale les comptabilités académiques, ce qui sera fait d'ici le 31 mai.

L'actualité du moment, c'est bien **la mise en avant de notre syndicalisme et de nos valeurs**. Le Snetaa n'a pas changé et n'a pas de raison de changer. Il est toujours revendicatif pour l'enseignement professionnel, pour les personnels. Il place bien au centre de ses valeurs l'Homme, ce qui lui permet d'engager la lutte contre tous les communautarismes, contre toutes les discriminations. Il combat pour l'insertion professionnelle des jeunes parce que cette insertion correspond à l'acquisition d'un métier mais aussi aux éléments de la citoyenneté. Il s'agit donc de refuser les attaques contre l'Ecole qui la transformeraient en une marchandise ouverte à un monde de la concurrence.

C'est pourquoi le Snetaa place **la valeur de l'indépendance syndicale** au firmament de ses valeurs et le syndicat travaille, réagit avec un gouvernement démocratiquement élu en fonction de la politique éducative qu'il mène. Si aujourd'hui nous avons signé avec Le Ministre de l'Education nationale, Xavier DARCOS, un accord cadre le vendredi 23 mai 2008, c'est parce que :

- celui-ci est historique,
- il nous permet d'ancrer définitivement un enseignement professionnel au sein de l'Education nationale qui en garantit une voie d'orientation d'égale dignité. Cela contribue à en assurer sa spécificité.
- s'il perdure donc une voie spécifique, cela nous permet de tordre le cou à la logique du corps unique en maintenant et en renforçant un corps spécifique par de nouvelles avancées. Le corps des PLP deviendra donc définitivement à égale dignité avec les corps comparables puisque nous avons gagné et obtenu la réalisation d'un mandat historique : enseigner en BTS.

Pour autant, quoi qu'en dise certains, **le Snetaa n'est complaisant en rien et ne renonce à aucune de ses revendications ni à aucun de ses combats** : pour un service public de qualité, pour la fonction publique, pour les retraites, pour le déroulement d'une carrière avec le refus du mérite, etc.

Nous devons continuer à expliquer à nos adhérents mais aussi à l'extérieur que la revalorisation et la rénovation de l'enseignement profes-

sionnel portent bien la marque du Snetaa et qu'elles n'ont rien à voir avec les propositions faites en octobre par Xavier DARCOS.

Il est toutefois aussi **bon de rappeler quelques vérités**.

Le Snetaa a toujours réalisé que sur son secteur, l'enseignement professionnel, il a toujours été seul contre tous.

Il est face aux autres organisations syndicales qui sont toutes pour le corps unique alors qu'elles ont organisé la réforme du collège qui est aujourd'hui unique et ont supprimé les 4^{ème} et 3^{ème} technologiques.

- Les organisations confédérées sont toutes pour l'apprentissage et certaines n'ont jamais admis l'enseignement professionnel comme voie de formation au sein de l'Education nationale car pour elles, la formation professionnelle doit être négociée et régulée au sein des branches professionnelles.
- Les Régions ont toutes, ces derniers mois, développé, en débloquant des moyens financiers très importants, l'apprentissage. Je vous rappelle au passage que 21 sur 22 de ces régions sont soi-disant de gauche. De plus, depuis la loi d'août 2004, elles sont les seules compétentes sur l'ensemble de la formation professionnelle, c'est-à-dire qu'elles sont co-auteurs de la carte des formations dans les académies, même si elles en refusent avec manichéisme cette responsabilité. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être opposés à la demande de l'ARF qui revendique l'orientation des jeunes comme compétence pour les Régions. Ce serait ouvrir la voie pour des formations locales et la fin pour les diplômés nationaux.
- Le gouvernement, sous la férule du Président de la République, veut initier la rupture et une réforme par jour. Ce derviche tourneur de la réforme condamne ainsi ses ministres à en élaborer une par jour, au moins.

C'est pourquoi **le Snetaa ne peut pas accepter** :

- la remise en cause de la fonction publique et celle des corps pour passer aux métiers, ce qui correspond ni plus, ni moins qu'à l'orchestration du corps unique ;
- les suppressions massives de postes dans le service public et donc dans l'Education Nationale sans interrogation sur la qualité de celui-ci et sur ses besoins réels ;
- l'attaque délibérée contre les retraites et les régimes de pension qui n'a pour seul objectif que de donner moins ;
- le lycée des métiers et la mixité des publics ;
- la logique de performance, le mérite, l'évaluation...

Cependant, ces éléments d'analyse rencontrent **tout le réalisme, le pragmatisme et l'indépendance de notre organisation**.

N'oublions pas et ne soyons pas dupes ! Car toute réforme dans l'Education s'est toujours faite en moyens constants. Ainsi, lorsque J. Pierre Chevènement, pourtant ministre de gauche, a créé le Bac Pro, il l'a fait en supprimant 350 000





places de CAP. **Le rôle d'un syndicat est bien de revendiquer pour ses mandats, de refuser les régressions sociales et surtout d'obtenir de nouvelles avancées.**

C'est bien ce syndicalisme que pratiquent nombre d'autres organisations. C'est bien dans ce cadre que le SNUIPP, la FSU, ont accepté de signer un protocole de discussion avec le Ministère en novembre dans le primaire à propos des heures du samedi matin. C'est bien ce qu'a fait la CGT lorsqu'elle a mobilisé contre l'attaque sur les régimes spéciaux et forte de la pression des personnels, qu'elle a discuté pour vider la réforme de l'aspect le plus néfaste. Ainsi la CGT a dû accepter les 41 annuités mais a obtenu gain de cause sur tout le reste. Cela doit nous permettre, si besoin était, d'évacuer tous les discours de ceux qui voudraient nous culpabiliser parce qu'on a discuté ou signé avec un gouvernement de droite. C'est bien parce que nous faisons du syndicalisme et seulement du syndicalisme.

Mais avant toute chose nous devons nous interroger pour savoir quelle était la réalité des enjeux et des constats ?

DARCOS proposait en octobre dernier une réforme de l'enseignement professionnel en 3 points :

- lycée des métiers
- l'apprentissage,
- généralisation du Bac Pro 3 ans.

C'est très simple, cela correspondait totalement à une agression directe contre l'enseignement public et laïque et cela contrevenait à tous nos mandats. C'était bien en fait une seule mécanique comptable qui s'orchestrerait pour récupérer un maximum de postes. C'était bien sûr totalement inacceptable pour le Snetaa qui a mobilisé tout naturellement les personnels contre cela.

Pour autant, cela nécessite que nous dressions **un certain état des lieux de l'enseignement professionnel :**

- Les CAP sont réduits à la portion congrue et sont souvent effectués en un an.
- Le BEP. Nous avons perdu, au cours des ans, 2 combats avec lui. Il a été déprofessionnalisé et il n'a donc plus de valeur d'insertion professionnelle pour nombre d'entre eux et nous n'avons jamais obtenu le cylindrage, c'est-à-dire autant de places en première Bac pro qu'il y a de réussite au BEP. Ces 2 défaites se retournent aujourd'hui totalement contre nous. Ainsi dans beaucoup de sections, le BEP est seulement propédeutique d'une poursuite d'études en Bac Pro, qu'il s'agisse par exemple de l'électronique ou du tertiaire. Pour autant, le BEP n'enclenche pas la mécanique de poursuite d'études puisque seulement 41 % des élèves qui ont obtenu le BEP poursuivent en Bac Pro, c'est-à-dire que ce n'est même pas un élève sur deux. Parmi les 59 % qui quittent après un BEP, 37 % vont en apprentissage. C'est une réalité que nous devons regarder en face et que nous ne pouvons pas accepter. De plus, un jeune sur 6 abandonne dans les trois premiers mois en première année de CAP. Le chiffre est de 1

jeune sur 8 en première année de BEP. Par rapport à une logique générationnelle, cela représente 35 000 jeunes. Cela aussi est une réalité qui n'est pas acceptable.

- Le Bac PRO est aujourd'hui un diplôme parfaitement reconnu pour sa capacité d'insertion. Il ne permet cependant pas, dans sa définition, une poursuite d'études mais aussi parce que cette possibilité n'est vraiment pas donnée aux jeunes.

Ainsi, **le problème de l'orientation** est toujours posé avec la même acuité. Ainsi, le collège a été réformé pour devenir unique sous la férule de la FSU notamment avec la suppression des classes techno et il ne perdure qu'une troisième diversifiée. Il s'agit bien de se poser la question de l'organisation de l'orientation des jeunes à l'issue de la troisième vers l'enseignement professionnel. De plus, aujourd'hui la mise en œuvre du socle commun des compétences crée une logique de niveau pour les élèves qui sont censés quitter le collège avec des acquis minimum et surtout une pédagogie basée sur les compétences et les capacités. Ce sont bien ces constats que nous devons entrer, que nous refusions de les voir ou qu'ils ne nous satisfassent pas. Mais cela explique en partie pourquoi certaines de nos sections sont en difficulté et nos postes menacés. Si ces constats sont bien là, ils mettent en lumière nos enjeux qui sont notamment contenus dans le projet de réforme de DARCOS **car à l'inverse, il s'agit pour le Snetaa de :**

- Se battre pour que **tous les élèves** soient accueillis dans l'enseignement professionnel, notamment ceux en difficulté et ceux issus des SEGPA et EREA. Nous continuons à affirmer qu'aucun jeune ne doit quitter le système scolaire sans qualification. C'est bien notre vision de l'Ecole Républicaine qui doit contribuer à l'émancipation de tous les jeunes et qui doit **donner plus à ceux qui ont moins.**

- Tenir compte du nécessaire besoin de l'élévation des qualifications. Elle est le gage de l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés. C'est donc entrer la logique de la mise en œuvre **d'une poursuite d'études, c'est-à-dire d'un parcours de formation.**

- Conserver **des diplômes dont la seule définition est nationale.** C'est dans ce cadre conserver l'obtention des diplômes avec épreuve terminale (ainsi la garantie par l'anonymat des correcteurs et des candidats est donnée à tous).

- C'est aussi refuser la disparition du BEP.
- Maintenir la **spécificité d'une voie d'orientation à égale dignité** avec les autres voies. Cette voie professionnelle spécifique reste la seule garante du maintien d'un corps spécifique.

- Sauver des postes de PLP, c'est **lutter contre le corps unique et contre le mouvement général de suppressions de postes dans la fonction publique et dans l'Education nationale** en particulier. Pour cela, il faut maintenir les structures et pour maintenir les structures, il faut qu'un tiers des jeunes continue à être

orientés vers l'enseignement professionnel. Fort de ces constats et ayant tous ces enjeux en tête, le Snetaa a donc accepté de discuter dans le cadre d'un protocole en décembre parce que le Ministre avait retiré son projet du 29 octobre et envoyé de nouvelles instructions aux Recteurs. Les discussions n'ont pas été simples ni au niveau national ni au niveau académique. En effet, le protocole de discussion prévoyait que des discussions auraient lieu ainsi dans les académies, ceci à la demande du Snetaa car cela lui permettait d'être à nouveau reçu et entendu sur l'enseignement professionnel car le Snetaa n'est plus membre des CTP, des CAEN... Le Snetaa a réussi à imposer un vrai calendrier des réunions après bien des crispations et des péripéties notamment après que le DGESCO ait envoyé une note aux Recteurs avec des grilles horaires revus à la baisse. Ainsi, le Snetaa a pu faire reporter cette note à tel point que la circulaire de rentrée 2008 prévoit que les grilles horaires applicables en Première année de Bac Pro seront celles de la seconde professionnelle du BEP correspondant.

Ainsi, **le Snetaa s'est battu sur les deux logiques :**

- **le cœur des métiers et la réussite des élèves**
- **de nouvelles avancées pour les PLP.**

Nos revendications priment avant tout pour le cœur de notre métier qui correspond à la réussite de nos élèves. C'est dans ce cadre que **le Snetaa a réussi à imposer la constitution d'un parcours du CAP au BTS.**

Cela passe effectivement par la prise en compte des jeunes en difficulté. C'est pour cela qu'il faut réimplanter des places de CAP. La lutte contre l'échec scolaire passe bien pour de nombreux jeunes par un besoin de solutions qui correspond pour nous à l'obtention d'un CAP, diplôme reconnu qui permet une vraie insertion professionnelle. C'est aussi pour des jeunes de SEGPA une possibilité d'accueil. La construction de ce parcours introduit à la logique d'individualisation et du rythme d'acquisition des connaissances. Ainsi, s'il y a bien un cycle de référence du Bac Pro 3 ans, il restera possible pour certains jeunes de l'effectuer en 4 ans. La vraie question était bien la mise en œuvre dans ce cycle de référence de nouvelles secondes, que nous avons voulu dès le départ, professionnelles. Il y aura bien une période de formation en entreprise. De plus, elle ouvre la poursuite d'études vers un Bac pro de spécialité. Il y a aujourd'hui 35 secondes de BEP. Il y aura demain 30 seconde professionnelles. Nous avons bien choisi de sauver l'essentiel, la cohérence entre les secondes et le nombre de Bac Pro est maintenue. Bien sûr, une seconde pourra permettre le choix vers un ou plusieurs Bacs Pro. C'est bien le cas déjà pour de nombreux BEP. Ces champs professionnels et ce parcours nous permettent de maintenir l'élévation de la qualification et la poursuite d'études à l'issue de ce niveau IV. Des BTS seront ouverts en LP, nos élèves y verront leur affectation facilitée. A tous les moments des parcours, des passerelles seront offertes, d'abord entre les 3 voies, géné-

rale, technologique et professionnelle, mais aussi entre les niveaux. Cela va donc permettre un vrai parcours de la réussite pour nos élèves. Celui-ci sera facilité par de l'aide, du soutien, de l'accompagnement. Un jeune qui entre en CAP doit aussi pouvoir, s'il le veut, s'il le peut, accéder au BTS. C'est bien pour nous la volonté de rendre la voie professionnelle attractive pour ces deux catégories de public : les jeunes qui s'orientent vers le CAP et les jeunes qu'on espère enfin motivés par l'apprentissage d'un métier. C'est pourquoi en relation avec l'orientation nous avons insisté pour la mise en œuvre dès la 5^{ème} au collège d'une vraie découverte des métiers qui permette une orientation positive.

De nouvelles avancées pour le corps des PLP.

Là encore, il ne faut surtout pas oublier que celui-ci est menacé par la logique du corps unique et/ou celle initiée par la fonction publique qui vise à réduire le nombre de corps pour passer à la logique des métiers qui est comme par hasard celle de la fonction publique territoriale. Ainsi imaginons que les tenants de la Régionalisation de l'enseignement professionnel emporte ce combat. Le corps des PLP ne serait-il pas prêt à être absorbé dans la fonction publique territoriale ? De plus, les recrutements sont à la baisse dans de nombreuses disciplines et certaines sont même menacées dans leur pérennisation. D'autre part, c'est dans notre secteur que nous connaissons toujours le plus grand nombre d'affectations de contractuels notamment dans la partie professionnelle. Ainsi, le corps des PLP pourrait apparaître à beaucoup comme résiduel, n'ayant plus d'avenir. Le Snetaa a toujours mis en avant l'existence d'un corps spécifique, celui des PLP. Il a inscrit dans ses mandats le nécessaire accès à l'égalité de dignité par rapport aux corps comparables. Celle-ci correspond pour les PLP à l'enseignement en BTS. Certes, tous les PLP n'enseigneront pas en BTS mais désormais la possibilité statutaire leur en sera offerte. C'est bien un combat qui est gagné et c'est l'achèvement d'une lutte d'influence face à d'autres organisations qui nous avaient bloqué cet accès depuis des années. C'est bien pour cela que lorsque le BTS sera implanté en LP, tout naturellement ce sont les PLP qui y enseigneront.

D'autre part, au moment où le gouvernement explique que les caisses sont vides et qu'il faut travailler plus pour gagner plus, le Snetaa s'est fait fort d'arracher **d'autres reconnaissances pécuniaires des missions déjà effectives pour les PLP.** C'est ainsi que sera accordée l'indemnité aux PLP enseignant en terminale professionnelle. Il s'agit là tout simplement de reconnaître l'enseignement pour la préparation des épreuves du Bac. Nous n'acceptons toujours pas le CCF comme modalité d'examen et nous condamnons l'extension de cette pratique et nous restons très sévères sur sa mise en œuvre et notamment sur la lourdeur de la tâche supplémentaire qui incombe aux enseignants. Pour autant, si nous en refusons la logique, le CCF est bien là et nous avons demandé à ce que les PLP puissent avoir une indemnisation pour ce surcoût de travail.



Enfin, **l'indemnité de professeur principal** n'est pas de même niveau selon les classes. Nous avons demandé la mise en cohérence vers le haut. **Ce sont bien de nouveaux acquis qui vont permettre aux PLP d'avoir une rémunération complémentaire qui correspond mieux à la réalité de leur charge de travail.**

Nous sommes bien a contrario de l'adage présidentiel : travailler plus pour gagner plus. Nous avons obtenu le gagner plus, pour le travail que l'on fait ou qui n'est toujours pas revalorisé suffisamment. Nous n'avons pas évoqué ici la misérabiliste augmentation de 0,8 % que les fonctionnaires toucheront. Le Snetaa s'est battu pour arracher ces nouvelles concessions.

Mes chers collègues, chers camarades, **quelles sont les organisations syndicales qui peuvent s'enorgueillir d'avoir obtenu, en ce moment, pour leur mandats des augmentations de rémunération ?**

Ces avancées catégorielles correspondent aussi pour nous à l'éloignement des menaces qui pèsent sur les enseignants dans le cadre des conclusions du rapport POCHARD sur l'évolution du métier. C'est notre manière de refuser les conclusions de ce rapport et d'éloigner ses aspects les plus néfastes notamment la globalisation et l'annualisation.

Voilà pourquoi **après des débats et longues interrogations** pour savoir s'il fallait s'engager dans un protocole, puis signer cet accord cadre, le Snetaa a pris toutes ses responsabilités car il a estimé que c'était une nouvelle étape de rénovation de l'enseignement professionnel qui était franchie. Répétons le encore, celle-ci n'a rien à voir avec le projet DARCOS du mois d'octobre. C'est ainsi entrer dans une logique à nouveau positive de développement de l'enseignement professionnel alors que nous disons depuis des années que nous sommes menacés et que nous allons mourir.

Nous pouvons être fiers d'être PLP tout comme nous espérons que chaque adhérent est fier du Snetaa car il a su prendre en compte le seul intérêt de l'enseignement professionnel et des jeunes et des PLP.

Nous pouvons aborder aujourd'hui **la préparation des élections professionnelles** car nous pouvons aller devant les collègues forts de ce bilan qui démontre si besoin était, que la longue marche du Snetaa pour obtenir des avancées ne s'est pas arrêtée ni avec la création du Bac pro ni avec l'unification du corps des PLP avec les

18 h. Pour autant, nous devons aussi refuser toute culpabilisation de militants d'autres organisations qui par ailleurs sont le plus souvent des militants politiques. N'oublions pas que notre vision du **syndicalisme est celle de l'indépendance** à l'égard de tous les pouvoirs, de tous les partis. Il faut que nous soyons capables collectivement d'assumer nos décisions. Oui, nous avons bien signé un accord cadre **parce qu'il apporte un progrès** pour l'enseignement professionnel, **des avancées** pour les personnels. Oui, **le Snetaa sera bien de tous les combats contre toutes les régressions sociales et la remise en cause des acquis sociaux.** Bien sûr, c'est parce que nous serons capables d'expliquer et de communiquer **qu'ensemble nous pourrions remporter les élections professionnelles de décembre 2008.** Sachez que quoi que vous fassiez ou quoi que vous ayez fait, vous auriez eu les mêmes adversaires que ceux que vous avez aujourd'hui. Alors, soyons laïques jusqu'au bout et si on frappe sur une joue, n'acceptez surtout pas de tendre l'autre.

C'est pourquoi je vous propose de **relancer pour la rentrée une grande campagne de syndicalisation qui nous permettra ainsi de toucher l'ensemble des PLP et de les informer des la réalité de notre discours.** Ainsi, cela nous permettra aussi de **poursuivre la syndicalisation des certifiés.** S'ils ont peu de place aujourd'hui dans ce discours, c'est tout simplement que l'actualité correspondait à l'urgence du sauvetage de la voie professionnelle. Pour autant, nous ne les oublions pas et bien au contraire, nous pouvons leur montrer que nous avons une grande efficacité pour faire aboutir nos revendications. Les organisations syndicales qui les syndiquent en masse peuvent-elles en dire autant ? Quelles avancées ont-ils eues depuis leur décret statutaire de 1950 ? Là encore, nous sommes en parfaite situation pour montrer que nous avons une certaine efficacité. Les certifiés de la voie technologique sont inquiets aujourd'hui sur leur avenir et sur le devenir de leurs sections. Effectivement, c'est avec juste raison. La voie professionnelle n'a aucune vision hégémonique, pour autant, la concurrence entre sections des deux voies ne se règlera pas forcément en notre défaveur.

Cette campagne de syndicalisation doit nous permettre de conforter le Snetaa et notamment d'augmenter encore la logique vertueuse de ses

adhésions. Le Snetaa doit se renforcer encore et toujours. Le renforcer c'est lui permettre d'affronter le lendemain des élections professionnelles qui verront sûrement arriver avec acuité le débat sur **de nouvelles recompositions syndicales** qui ont débuté notamment avec le dossier de la représentativité et le financement des syndicats. C'est encore s'interroger sur le fédéralisme, c'est-à-dire sur les valeurs d'un syndicat et leur compatibilité au sein d'une fédération. C'est aussi en substance poser la question du devenir d'EIL. Le Conseil National de mardi soir sera saisi de ce problème à travers un texte mais c'est pour l'instant, compte tenu du moment présent, sans surprise que nous reproposeons l'affiliation à EIL. Le Conseil national aura l'occasion de s'interroger sur l'ensemble de ces questions que j'ai abordées.

Pour autant nous avons acté des décisions.

C'est donc sur l'avenir que nous devons nous projeter. Nous devons donc considérer que si nous avons un accord cadre, rien n'est fini mais qu'au contraire, ce sont de nouveaux combats qui commencent à la fois pour le faire respecter nationalement et académiquement mais aussi et surtout pour que dès le mois de septembre, dans les académies le combat pour la mise en œuvre de cet accord soit effectif pour le projet carte scolaire de l'année à venir. C'est bien ces questions qui doivent principalement nous animer. C'est pourquoi je propose au Conseil national **d'élaborer 2 textes de résolution**, une résolution générale qui reprend nos revendications et qui permettra ainsi aux différentes catégories PLP, certifiés, chefs de travaux, AIS, contractuels, d'exprimer leurs légitimes revendications. Une autre résolution permettra d'organiser les logiques de l'accord cadre dans la mise en œuvre nationale et académique. Mes chers collègues, mes chers camarades, encore une fois nous avons du pain sur la planche, non seulement pour gagner les élections professionnelles mais pour aussi pour voir plus loin et mettre en œuvre un vrai parcours de CAP au BTS pour des jeunes dans la voie professionnelle.

C'est bien le Snetaa qui fait avancer l'enseignement professionnel, C'est bien le Snetaa qui nous fait avancer.

RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE DISCUSSION DU 18 DÉCEMBRE 2007

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU 30 AVRIL 2008

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le processus en cours de rénovation de la voie professionnelle traduit l'investissement de l'Etat en faveur de la réussite des élèves qui choisissent le lycée professionnel : il s'agit tout à la fois de hausser le niveau général de formation en développant fortement l'accès au baccalauréat professionnel en 3 ans, et de donner à tous les élèves la possibilité d'obtenir un diplôme de niveau V.

Le présent relevé de conclusions résulte des discussions poursuivies entre, d'une part, le ministre de l'Education nationale représenté par le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et le directeur général de l'enseignement scolaire et, d'autre part, les organisations syndicales signataires du protocole de discussion du 18 décembre 2007. Ces échanges ont été conduits sur la base d'un programme de travail concerté.

Le texte, élaboré en commun, définit les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle et en trace les principales modalités. Il fait une part essentielle à l'accompagnement pédagogique des élèves quel que soit le type de formation choisi ; cet accompagnement, indispensable à l'atteinte des objectifs fixés, se traduira nécessairement par un engagement fort de l'Etat et de ses personnels.

Ce relevé de conclusions constituera une référence au moment de la rédaction des textes réglementaires qui institueront la voie professionnelle rénovée à compter de l'année scolaire 2009-2010.

1 – Eléments de contexte ¹

La situation des jeunes est très sensible à la conjoncture économique, et plus le niveau d'études est bas, plus cette sensibilité est grande. C'est le cas pour la Génération 2004 interrogée en 2007 par le CEREQ et cela confirme les résultats des enquêtes précédentes (générations 1998 et 2001).

En 2007, trois ans après la sortie du système éducatif, presque un tiers des non diplômés (32%) sont au chômage, contre seulement 17% pour les CAP-BEP et 13% pour les bacheliers technologiques ou professionnels. La part des jeunes en emploi qui n'est que de 58% pour les sans diplôme, atteint les trois-quarts pour les niveaux V et IV diplômés (76 et 78%). La moitié des jeunes non diplômés est en emploi précaire contre seulement un tiers des diplômés des niveaux V et IV (37 et 35%). Enfin, la part des jeunes en emploi à temps partiel est de 19% pour les jeunes sans diplôme contre 14% pour les autres. De manière générale les CAP-BEP protègent moins contre le chômage que le baccalauréat professionnel : pour les titulaires d'un CAP-BEP, le chômage à trois ans a progressé entre les générations 2001 et 2004 pour atteindre 17%. Il est vrai que certaines spécialités industrielles résistent un peu mieux mais le taux de chômage des CAP et des BEP tertiaires, trois ans après la sortie de formation, a progressé de quatre points (22%) pour la Génération 2004 par rapport à 2001. Les causes en sont connues : les emplois tertiaires vers lesquels se dirigent ces jeunes soit sont désormais alimentés par des niveaux de diplômes supérieurs (baccalauréat, voire BTS, c'est le cas du tertiaire administratif), soit appartiennent à des secteurs où la précarité domine (les services aux personnes par exemple).

2 – Les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle

Ils s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de Lisbonne « Education et formation 2010 » :

- diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école : ramener à 10% (contre 17% actuellement) le taux de jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études ou de formation ;

Sources : 1) DARES et CAS - « Les métiers en 2015 » - consultable sur www.strategie.gouv.fr et www.travail.gouv.fr ;
2) Cereq - Bref n°248 janvier 2008 - « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture ».

LES COMMENTAIRES DU SNETAA

Devant l'implantation décidée à marche forcée des bac pros en 3 ans, la mobilisation de l'automne a été importante et a contraint le ministre à discuter de la voie professionnelle. Ainsi, le protocole signé le 18 décembre a permis au Snetaa de faire entendre sa voix et ses revendications.

Les discussions ont laissé une très large part à la réussite de nos élèves et les modalités à mettre en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire et les sorties sans qualification.

Le « fil rouge » de ces discussions a été pour nous d'affirmer que la voie pro se décline depuis les classes de SEGPA jusqu'au niveau III (BTS), avec un ancrage fort du niveau V (CAP-BEP), en conservant la double finalité : insertion professionnelle ou poursuite d'études.

C'est tout l'enjeu de la valorisation de l'enseignement professionnel qui doit, pour le Snetaa, se construire en prenant en compte tous les types de public. C'est aussi le moyen de maintenir et de renforcer les structures de nos lycées professionnels et de pérenniser le corps des PLP.

C'est ainsi que le protocole de discussion pose la question des conditions de travail des personnels.

C'est à partir de ce relevé de conclusions que les textes réglementaires seront élaborés.

L'enseignement dans la voie professionnelle est indissociable de la notion d'insertion.

Former des citoyens aptes à s'intégrer socialement et professionnellement est en effet un des enjeux de la voie professionnelle.

De nombreuses études ont été faites selon les niveaux, les spécialités, pour connaître le taux d'insertion des élèves. Si la conjoncture économique (chômage) ne leur est pas toujours favorable, il convient d'admettre cependant qu'en fonction du niveau atteint et de la spécialité, les modalités d'insertion diffèrent.

Ce sont des éléments que les discussions ont permis de faire émerger afin d'y apporter des solutions.

Nota : en 2005, 83 % de jeunes de 18 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

• augmenter à 85% le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La loi Fillon du 24 avril 2005 définit pour la France l'objectif d'amener 80% d'une génération au baccalauréat. Ce taux est actuellement de presque 70%, toutes voies de formation confondues (statut scolaire Education et Agriculture + apprentissage) ; le ministère de l'Education y contribue pour 63%, dont 10% au titre de la voie professionnelle : ainsi l'enseignement professionnel représente 15% des jeunes parvenus à un niveau IV de formation. La voie professionnelle, qui accueille aujourd'hui 1/3 des jeunes à la sortie du collège, doit elle aussi contribuer à l'atteinte des objectifs de Lisbonne.

3 – Les axes de la rénovation de la voie professionnelle

Il s'agit d'augmenter le niveau de qualification pour tous les jeunes, en offrant la perspective pour un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme de niveau IV et, pour tous, d'obtenir un diplôme de niveau V, en tenant compte des perspectives d'insertion selon les domaines professionnels.

En complète cohérence avec l'évolution rapide de la demande de compétences à l'horizon 2015, il faut donc :

- lutter contre les sorties sans diplôme (cible : 100% de jeunes qui obtiennent au moins un diplôme de niveau V) ;
- augmenter le pourcentage de jeunes engagés dans la voie professionnelle arrivant au niveau IV (cible : 80%).

3.1. Lutter contre les sorties sans diplôme

Favoriser l'accès et la réussite au CAP et au BEP

- en développant des démarches et des organisations pédagogiques permettant de lutter efficacement contre le décrochage scolaire ;
- en développant, au sein du service public d'éducation, une offre répondant aux besoins particuliers des élèves, notamment issus de 3^{ème} SEGPA ;
- en renforçant les liens SEGPA / EREA / LP afin de favoriser l'accès et la réussite des élèves les plus en difficulté à un diplôme de niveau V dans une offre de proximité suffisante.

3.2. Augmenter le nombre de jeunes validant un niveau IV de formation

3.2.1. En agissant sur leur motivation :

- les placer dans la perspective directe d'un baccalauréat, dans le cadre d'un cycle de formation de 3 ans ;
- donner cependant la possibilité de l'obtenir dans un parcours en 4 ans ;
- donner une meilleure lisibilité à l'offre de formation en l'organisant, à partir des analyses des CPC, soit en filières, soit en champs professionnels élargis, avec des niveaux IV et des niveaux V, en tenant compte des perspectives d'insertion et en permettant une spécialisation progressive, notamment :
 - offrir des perspectives et des parcours variés à l'intérieur d'un champ ;
 - clarifier l'offre de diplômes de niveau V ;
 - sécuriser les parcours scolaires pour tous.

3.2.2. En permettant des parcours individualisés et des passerelles (bifurcations dans les parcours) :

- après une seconde générale et technologique ;
- après une première générale ou technologique ;
- après une seconde professionnelle ;
- après un diplôme de niveau V ;
- après une première de baccalauréat professionnel.

Dans ces trois derniers cas, ces parcours s'inscrivent de préférence dans le même champ professionnel ou dans un champ professionnel voisin.

3.3. Favoriser la réussite de tous les jeunes

3.3.1. En leur permettant d'élaborer progressivement leur projet de formation

A cet effet, chaque année depuis la classe de 5^{ème} jusqu'à la terminale, les élèves doivent pouvoir bénéficier des dispositifs mis en place par les établissements, en fonction des besoins : découverte des métiers, visites d'établissements,

LES COMMENTAIRES DU SNETAA

La voie professionnelle ne permet pas à une grande partie des jeunes de poursuivre leurs études en bac pro. Sur l'ensemble des élèves ayant obtenu un niveau V, seuls 42 % le font, surtout par manque de place dans des structures d'accueil. De plus, un élève sur 6 abandonne dans les trois 1^{ers} mois en 1^{ère} année CAP et un élève sur 8 en 1^{ère} année BEP.

La voie professionnelle est reconnue comme voie de réussite pour les élèves.

Cette moyenne nationale d'orientation permet de maintenir le volume de nos structures (moyens, postes).

Il s'agit ici de permettre aux jeunes qui le souhaitent et en ont les capacités d'augmenter leur qualification professionnelle, ce qui aura comme conséquence l'augmentation de l'offre de formation.

Le diplôme de niveau V ne disparaît pas. Il est au contraire le niveau minimum à atteindre pour tous les jeunes.

La réussite des jeunes est au centre des préoccupations et notre organisation ne peut que s'en réjouir. L'accent est mis aussi sur la lutte contre le décrochage scolaire. Accompagner les élèves pour favoriser leur réussite, dans un parcours individualisé, permettra de le réduire sensiblement. L'école réaffirme ici sa mission de service public qui doit prendre en compte la diversité de tous les publics. Le Snetaa a affirmé sa volonté de voir offrir à tous et notamment aux élèves en difficulté un parcours diplômant.

Le BAC Pro pourra être obtenu, selon les difficultés des élèves en 3 ou 4 ans. C'est ici un point que le Snetaa a défendu pour que le système scolaire prenne en compte la réalité de tous les jeunes et leur rythme d'acquisition.

Le travail des Commissions professionnelles consultatives est au cœur de la réforme. Elles doivent commencer leurs travaux avant la fin de l'année scolaire, pour organiser pédagogiquement les parcours dans les différentes filières (référentiel des activités professionnelles, référentiel de certification).

La voie professionnelle est reconnue ici d'égale dignité avec les autres voies de formation. Les passerelles sont instaurées entre les trois voies, dans tous les sens. C'est la fin de l'orientation par défaut vers la voie professionnelle. Les élèves des autres voies se verront offrir une offre de formation diplômante et qualifiante dans la voie professionnelle.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

sements, entretiens personnalisés.

Après une période d'accueil à l'entrée dans la voie professionnelle qui nécessite toute l'attention des équipes éducatives, un dialogue s'instaure tout au long de l'année entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative, visant à conseiller l'élève pour la suite de son parcours scolaire. Dans ce cadre, l'élève et sa famille doivent pouvoir faire appel aux compétences spécifiques des enseignants et du conseiller d'orientation psychologue. En fin de seconde professionnelle les élèves précisent leur choix de baccalauréat professionnel.

Il pourra être conseillé une seconde année d'un cursus en deux ans pour préparer un diplôme de niveau V, avec la possibilité de rejoindre ensuite une première professionnelle.

L'ensemble de ces dispositions vise à éviter le redoublement.

3.3.2. En leur proposant des modalités pédagogiques adaptées :

- travail en groupe ;
- travail par projet (dont le PPCP) ;
- modalités pédagogiques de prise en compte du rythme des élèves.

3.3.3. En mettant en place des dispositifs de soutien sous forme :

- d'aide individualisée ;
- de modules de remédiation ;
- de tutorat.
- de modules d'accompagnement, soit pour permettre à l'élève de poursuivre le cursus engagé, soit lors d'une bifurcation dans le parcours, qu'il s'agisse d'un changement de spécialité ou d'un changement de voie.

Ces modules font partie intégrante des moyens répartis aux établissements. Selon l'ampleur des besoins identifiés, ces dispositifs pourront être mis en place à l'initiative des équipes pédagogiques et constituer des « dispositifs de consolidation » de durée variable tout le long du parcours, notamment en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau V ou du baccalauréat ou de la préparation de l'entrée en BTS.

Ces dispositifs souples, adaptés aux besoins des élèves, notamment en difficulté, sont inclus dans les grilles horaires.

La possibilité d'une préparation à un diplôme de niveau V correspondant aux champs professionnels représentés dans les secondes professionnelles doit être garantie au moins dans chaque bassin de formation.

3.3.4. En incluant une certification intermédiaire pour les jeunes engagés dans un cursus de formation vers le baccalauréat professionnel :

- qui soit un véritable diplôme reconnu par les professionnels et défini selon des critères nationaux ;
- qui soit intégrée de façon cohérente dans le cursus ;
- avec des modalités de certification qui pourront être mixtes (épreuves en CCF et ponctuelles).

3.3.5. En faisant évoluer la carte des formations au regard des perspectives d'emploi, tout en proposant une offre de formation de proximité diversifiée :

- en tenant compte d'une insertion professionnelle différenciée (au niveau V ou au niveau IV) selon les secteurs ;
- en prenant en compte les besoins des publics scolaires visés ;
- en anticipant l'évolution de la demande de compétences à l'horizon 2015.

3.4. Augmenter progressivement le nombre de jeunes, titulaires d'un baccalauréat professionnel, diplômés de l'enseignement supérieur

Elever le niveau de formation des jeunes suppose également de faciliter leur accès à l'enseignement supérieur avec les meilleures chances de réussite possibles. A cet effet, il convient de :

3.4.1 Informer les jeunes sur la poursuite d'études la mieux adaptée à leur cursus scolaire

L'accès aux DUT et aux BTS, diplômes de la voie technologique, qui sont préparés respectivement dans les IUT au sein des universités, et dans les STS

LES COMMENTAIRES DU SNETAA

Le Snetaa a toujours revendiqué un enseignement de découverte des métiers au collège et qui ne soit pas qu'une option. Cet enseignement sera obligatoire à partir de 2009. Il permettra d'établir le lien manquant entre le collège et le lycée professionnel et de faire découvrir la voie professionnelle aux élèves de collège, et de porter dessus un autre regard.

Afin de lutter contre la démotivation et les abandons, les enseignants seront partie prenante du dialogue avec les familles, pour un parcours scolaire qui ne soit plus subi mais choisi.

Le diplôme de niveau V devra être obtenu par tous les jeunes et, s'il le faut, avec une année supplémentaire, ce qui confirme bien que le cursus 2 + 2 restera possible.

Favoriser l'acquisition des connaissances par des modalités pédagogiques adaptées, pour une réussite de tous. Le Snetaa ne peut qu'être d'accord avec cette volonté de mettre en place des dispositifs, notamment de soutien, d'autant plus que les moyens seront donnés aux établissements.

L'autonomie pédagogique des enseignants est ici réaffirmée. Ce sont eux qui mettront en place les dispositifs de soutien à tous les niveaux. Ces dispositifs seront prévus dans les grilles horaires, ce qui permet de dire que tout élève qui aura besoin d'un dispositif de soutien pourra en bénéficier.

Les CAP ou BEP correspondants aux champs professionnels seront obligatoirement maintenus dans une offre de proximité. Ils permettront à certains élèves d'opter pour un parcours en 4 ans. Pour les élèves qui seront dans un cursus en 3 ans, un diplôme de niveau V sera intégré. Rappelons que le décret sur l'expérimentation prévoyait la dispense d'un diplôme de niveau V. Cela n'est plus le cas et c'est une des victoires du Snetaa.

Le diplôme de niveau V comportera des épreuves qui seront ponctuelles. Il y avait fort à craindre en effet de « tomber » dans le « tout CCF ». Ici le Snetaa a réaffirmé son opposition au CCF contre l'avis de tous, y compris du ministère.

Le Snetaa a revendiqué pour une partie de nos élèves un accès au niveau III. C'est encore une victoire du Snetaa contre tous.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

au sein des lycées, est à recommander aux bacheliers professionnels de bon niveau, de préférence aux autres formations supérieures. Les IUT leur sont actuellement, de fait, très peu ouverts. Le BTS est, à court terme, le diplôme supérieur qui correspond le mieux à une poursuite d'études après un baccalauréat professionnel.

Certains baccalauréats professionnels donnent plus facilement que d'autres accès au BTS. Il faut tenir compte en outre du fait que, dans certains secteurs, les jeunes s'insèrent mieux avec un diplôme d'un niveau plus élevé.

3.4.2 Définir des modalités pédagogiques permettant d'améliorer la réussite en BTS des étudiants issus de baccalauréats professionnels

4- Les enseignants de la voie professionnelle

Les professeurs sont les premiers impliqués dans la rénovation de voie professionnelle. Le volet ressources humaines de cette rénovation doit comporter plusieurs mesures les concernant qui porteront essentiellement sur la formation et les modalités d'exercice du métier.

4.1. La formation initiale et continue des PLP et des enseignants non titulaires exerçant au sein de l'enseignement professionnel.

4.1.1. Pour les stagiaires et les néo titulaires, ce sont les stages en entreprise et les stages en responsabilité prévus par le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres qu'il conviendra, en liaison avec les IUFM, de faire vivre en les orientant vers la meilleure connaissance et appropriation de cette rénovation.

4.1.2. Pour les enseignants exerçant déjà au sein de la voie professionnelle, la formation continue doit les mettre en situation d'être partie prenante de la rénovation de la voie professionnelle. Ainsi les plans académiques de formation devront prévoir des modules de formation spécifiques autour des problématiques des parcours différenciés et de l'aide individualisée, de l'accompagnement à l'orientation, de la prise en charge des élèves en voie de décrochage, et plus simplement, de l'appropriation de la rénovation.

Tout enseignant qui, parce qu'il a exercé depuis plusieurs années en BEP ou en CAP, estime qu'il devrait renforcer sa formation continue pour exercer en baccalauréat professionnel se verra offrir une réponse adaptée. Ainsi, les nouveaux outils de la formation continue prévus par la loi du 2 février 2007 pourront être mis en œuvre. De même, des actions de formation spécifiques répondant à l'évolution des métiers seront organisées. Des dispositifs dans le cadre de la formation continue des enseignants doivent faciliter et permettre à tout professeur qui le souhaiterait, d'effectuer une période de formation, plus ou moins longue, en milieu professionnel pour actualiser ses connaissances au regard de l'évolution des métiers.

Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement et de formation seront proposés au niveau académique afin de contribuer à la résorption de la précarité. Il s'agit, en facilitant l'accès à la VAE des personnels enseignants non titulaires, de leur permettre l'obtention des titres universitaires nécessaires à leur candidature aux concours de PLP.

Ces diverses mesures autour de la formation continue, essentielles pour l'adaptation des enseignants à de nouvelles missions ou pour leur permettre d'envisager une évolution professionnelle souhaitée seront la priorité des plans académiques de formation des deux années qui viennent.

La DGRH procédera à une analyse quantitative et qualitative approfondie du corps des PLP; parallèlement, une étude à moyen terme conduite par les services de la DGESCO et ceux de la DGRH permettra d'améliorer la gestion prévisionnelle du corps des PLP en s'appuyant sur la projection de l'évolution de l'offre de formation prévue au sein des académies.

4.2. Les modalités d'exercice des fonctions des PLP seront repensées au moment de la mise en œuvre de cette rénovation qui, en conduisant plus d'élèves au baccalauréat, engendrera plus de poursuites d'études, en BTS notamment. Il s'agira de leur reconnaître expressément la possibilité d'enseigner en post-baccalauréat et en IUFM. Il s'agira aussi de reconnaître la spécificité des tâches qu'ils accomplissent.

LES COMMENTAIRES DU SNETAA

Le BTS prend donc sa place comme diplôme de la voie professionnelle
C'est la continuité des parcours, du CAP au BTS, qui nous tient à cœur et que nous revendiquons pour nos élèves.

C'est aussi reconnaître que le bac pro est un bac d'égale dignité avec les autres.

Pour les jeunes, une voie professionnelle réaffirmée dans sa capacité à former les jeunes, pour les enseignants, les Professeurs de Lycée professionnel, une mission spécifique dans le système scolaire qui sera reconnue matériellement.

La formation des PLP, quelle soit initiale ou continue, est bien entendu une des conditions de réussite de la réforme, ce qui veut dire aussi que **les PLP sont un corps d'enseignants à part entière qui ne peut se fondre avec les autres. C'est une garantie contre le corps unique.**

Les formations en IUFM prendront la mesure de la spécificité du corps des PLP dans la formation des collégiens.

Des plans de formation seront mis en place dans les académies pour accompagner les collègues, notamment pour la mise en place des dispositifs de soutien et de remédiation. L'urgence est bien d'impliquer les corps d'inspection dans leur accompagnement pédagogique des PLP.

La voie professionnelle compte un certain nombre de contractuels qui n'ont pas la possibilité de passer les concours car non titulaires des diplômes requis. Ce sera désormais possible avec la validation des acquis de l'expérience professionnelle et ce, à la demande du Snetaa.

Les PLP pourront enseigner dans le supérieur, c'est une des revendications du Snetaa qui est aujourd'hui acquise. Leur travail sera reconnu de manière plus précise (indemnité d'enseignement en bac pro, indemnité de professeur principal, progression de carrière...)

Nota : cette partie est davantage développée dans le projet d'accord.

PROTOCOLE D'ACCORD

LES COMMENTAIRES DU SNETAA

La valorisation de la voie professionnelle, qui scolarise un tiers des lycéens, passe par une étape importante de réorganisation et de rénovation. Le nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, les conditions d'insertion des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V, le taux d'accès limité aux diplômes professionnels de niveau IV, l'augmentation du niveau général de qualification nécessaire à l'insertion professionnelle ainsi que le constat que de plus en plus de jeunes titulaires d'un niveau IV poursuivent des études supérieures ont amené le Ministre de l'éducation nationale à proposer une réforme de la voie professionnelle. Des réunions tenues à la suite de la signature du protocole de discussion le 18 décembre 2007 entre le Ministre de l'éducation nationale et 5 organisations syndicales (Snetaa, SGEN-CFDT, SE UNSA, SNPDEN, letD) ont conduit à la rédaction d'un relevé de conclusions, annexé à ce protocole d'accord. Suite au relevé de conclusions, le Ministre et les organisations signataires, actent les principes d'évolution de la voie professionnelle définis dans le relevé de conclusion autour de trois objectifs :

- valoriser la voie professionnelle pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes et augmenter le niveau général des qualifications : valoriser la voie professionnelle en tant que parcours du CAP au BTS, assurer à tous les jeunes la préparation d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP); créer un cycle de référence de baccalauréat professionnel en trois ans; individualiser les parcours pour respecter les rythmes d'acquisition des élèves; développer les passerelles entre les formations de niveau V et IV et entre les voies professionnelle, générale et technologique; garantir dans chaque bassin de formation la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V, correspondant aux champs professionnels des baccalauréats professionnels qui y sont enseignés.
- valoriser la voie professionnelle en rénovant l'orientation : permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège en instituant une découverte des métiers dès la classe de cinquième;
- accompagner les personnels dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Au niveau national, la rénovation s'organisera à partir des bases suivantes :

1- Définition des modalités pédagogiques de mise en oeuvre des baccalauréats professionnels en trois ans. Elles précisent notamment celles relatives à la prise en compte du rythme d'apprentissage des élèves, **de l'individualisation des parcours**, et aux conditions d'organisation des modules de remédiation, du tutorat et de l'aide individualisée.

2- Définition, pour la mise en oeuvre de ces modalités pédagogiques, des horaires entrant dans l'allocation aux établissements, qui comprendront :

- les horaires de référence des enseignements prévus dans les référentiels des diplômes, les projets pédagogiques des établissements
- les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes.

3- Définitions des modalités de certification (et notamment celles relatives au contrôle en cours de formation et aux épreuves terminales)

4- Définitions des modalités d'exercice des fonctions des PLP et de reconnaissance de leurs missions qui devront permettre : d'instituer une indemnité spécifique d'enseignement en terminale professionnelle, de reconnaître matériellement le suivi du CCF, de revaloriser, pour les mettre en cohérence avec celles des autres niveaux, les indemnités de professeur principal en baccalauréat professionnel, d'exercer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre notamment, un groupe de travail réfléchira aux conditions de carrière.

En outre, les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi national qui sera déclinée dans les académies.

Ce texte est le projet d'accord entre le Ministère et les syndicats signataires du protocole de discussions.

Il constitue un accord cadre politique qui engage le ministère sur les moyens de la rénovation de la voie professionnelle.

Il est à mettre en relation avec le protocole de discussion qui y sera annexé et servira de base à la rédaction des textes réglementaires.

Il met l'accent sur les moyens que le ministère s'engage à mettre en oeuvre pour la rénovation de la voie professionnelle mais surtout sur la reconnaissance des missions des Professeurs de Lycée professionnel.

C'est-à-dire qu'il reconnaît un corps spécifique, celui des PLP, enseignants de la voie professionnelle.

Il reprend les objectifs principaux du protocole de discussions du 30 avril :

- offrir une formation de niveau V à tous les jeunes,
- offrir un parcours diplômant du CAP au BTS ;
- assurer les passerelles entre les trois voies,
- accompagner les élèves dans le choix de leur parcours,
- accompagner les enseignants dans la formation initiale et continue par les corps d'inspection.

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, cet accord affirme :

- La dotation aux établissements des besoins nécessaires pour mettre en oeuvre ces objectifs,
- La prise en compte par une revalorisation des indemnités de la fonction d'enseignants de la voie professionnelle, notamment la charge de travail (CCF, orientation, indemnité pour enseignement en terminale bac...)
- La revalorisation de carrière des enseignants PLP dans le supérieur.

Enfin, cet accord encadre les modalités de concertation future avec le ministère et prévoit la concertation entre rectorats et syndicats signataires, pour tout ce qui concerne la voie professionnelle.

PROMOUVOIR DES VALEURS ET AGIR POUR REDYNAMISER LE SYNDICALISME



CONSEIL NATIONAL 27 MAI 2008

Permanence et universalité de nos valeurs

Le Snetaa et la fédération EIL se retrouvent dans la même conception de la laïcité. En effet, il s'agit pour eux de respecter la sphère de la vie privée, qui prend en compte la démarche citoyenne de chacun, face à la sphère de la vie publique. Il ne s'agit pas seulement de soustraire le service public aux influences religieuses, philosophiques, ou politiques, aux groupes de pression économiques, mais d'affirmer la laïcité comme seule garante de la diversité des croyances, de l'égalité des croyants et des non croyants, des athées, de la liberté de conscience, il s'agit de donner à chacun les moyens qui permettront de se déterminer dans ses choix individuels et collectifs, notamment pour sa libération et son émancipation. Le Snetaa s'oppose à toute insidieuse subordination cléricale et/ou patronale conformément à la formule traditionnelle : ni patronage, ni patronat, tout comme il revendique les fonds publics pour le seul service public, et les fonds privés pour le service privé.

Fidèle à sa vision du syndicalisme d'adhérents et à sa volonté de développer les solidarités, le Snetaa pratique un syndicalisme de proximité qui permet, seul, la défense de leurs intérêts matériels et moraux. De là découle l'efficacité même du syndicat et de la fédération, qui implique sa représentativité. Les militants impliqués au niveau local, départemental, académique, national, ainsi

que les élus (CA, CAP, ...) permettent une intervention directe à tous les niveaux, dans tous les domaines du métier : pédagogie, carrière... L'efficacité même du syndicat et du syndicalisme en découle. La conquête de nouveaux acquis pour les personnels reste un mandat fort. Le Snetaa comme la fédération EIL ne pratique ni un syndicalisme de refus, ni un syndicalisme d'accompagnement.

Revendication et mandats

Les revendications des personnels sont déclinées en mandats. Ces mandats sont décidés par les adhérents. Tous les mandats sont votés au sein du syndicat. Le rôle de la fédération est d'amplifier les revendications spécifiques des syndicats et de promouvoir les revendications communes. Le Snetaa doit conserver la maîtrise de ses mandats. Le syndicat ne peut en aucun cas être la courroie de transmission d'un parti politique et aucun parti politique ne peut être le relais du syndicat.

Le Snetaa croit en ces valeurs qui sont fondées sur les valeurs républicaines. C'est parce qu'il a constaté qu'il ne les trouvait nulle part ailleurs que le Snetaa est à l'initiative du seul vecteur qui en est porteur : la fédération EIL.

Son seul choix actuellement : développer et renforcer la fédération EIL.

L'environnement social et politique

L'actualité amène le Snetaa à prendre en compte l'évolution de

la représentativité du syndicalisme. Cela enclenche un mouvement de recomposition syndicale. La France se retrouve avec un taux de syndicalisation très faible comparé aux autres pays européens. La « position commune » dans le privé, et le « relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique » soulèvent des inquiétudes. C'est pourquoi le Snetaa doit prendre le temps de la réflexion devant une nouvelle étape de recomposition syndicale qui s'amorce.

La notion en vigueur jusqu'à présent de représentativité évolue. La loi Perben, et les critères d'irréfragabilité, semblent remis en cause. N'est-ce pas le risque, sous prétexte d'amélioration du dialogue social, d'évoluer vers un syndicalisme unique ou bipolaire ?

Aucune des organisations fédérales ou confédérales ne réunit à ce jour l'ensemble de nos valeurs. De plus dans notre secteur, aucune autre organisation ne se prononce pour un corps spécifique de personnels enseignants pour la voie professionnelle initiale publique et laïque. Aucune organisation ne se prononce pour une voie professionnelle d'égale dignité permettant la formation professionnelle du CAP au niveau III ou au-delà, au sein des lycées professionnels.

C'est pourquoi le Snetaa reste attentif aux évolutions du paysage syndical. Pour autant le Snetaa reconduit pour l'année 2008-2009 son affiliation à la fédération EIL.

**Vote du Conseil National :
UNANIMITÉ**

LA VOIE PROFESSIONNELLE : D'UNE ÉRADICATION PROGRAMMÉE À UN DÉVELOPPEMENT RÉNOVATEUR

CNE EYMOUTIERS (87) DU 26 AU 29 MAI 2008

Président(e)s, Rapporteur(e)s :

Jean-Pierre SINARD, Daniel THEVOT, Stanislas VALLEE, Sylvie VINSARD.

David DURANT, Sabine KOMBRZA, Dominique MARIN, Michel RICOU, Claire SIRVENT.

Rapporteuse générale : Catherine LANG

**Que de chemin parcouru grâce à la mobilisation du Snetaa-EIL et des PLP !
Le combat continue !**

La circulaire ministérielle d'octobre 2007 supprimait purement et simplement le BEP, généralisait sans concertation, le bac pro 3 ans, au prétexte d'une prétendue expérimentation, entraînant ainsi à terme une suppression de près de 25 % des moyens et hypothéquant davantage les chances de réussite de nos élèves.

Le Snetaa-EIL et les PLP ne pouvaient accepter cette éradication programmée de la voie professionnelle; ils se sont largement et efficacement mobilisés durant tout l'automne.

Dans un premier temps, cette mobilisation a permis la signature d'un protocole de discussions qui a mis un terme à cette éradication de la voie professionnelle et ouvert d'autres perspectives.

Aujourd'hui, la signature du protocole d'accord va permettre une réelle rénovation de la voie professionnelle. Dans le cadre de cette rénovation, le Snetaa-EIL continuera de se battre pour obtenir enfin les moyens nécessaires pour l'exercice de notre métier et pour notre mission, dans le souci de lutter contre l'échec scolaire, garantir l'accès au niveau V à tous les jeunes, leur permettre d'accéder au niveau IV, voire au niveau III, dans une offre de proximité. Elle permet également de maintenir le BEP.

Si, comme dans toute réforme, la vigilance est toujours de mise tant qu'elle n'est pas entièrement finalisée, la rénovation a pour ambition, à l'inverse de la situation d'octobre 2007, non seulement la préservation de nos postes, mais

une augmentation de nos moyens. Les PLP sont reconnus dans leur spécificité et leurs missions au même titre que les autres enseignants.

Rappelons que le cadre réglementaire de cette expérimentation supprimait par dérogation l'obligation du niveau V dans le cursus qui mène au bac pro.

Le CNE du Snetaa-EIL réuni à Eymoutiers se félicite qu'il soit enfin reconnu trois voies de formation d'égale dignité; c'est ainsi que la voie professionnelle prend désormais toute sa place dans le système scolaire en tant que voie d'enseignement dans la formation initiale publique et laïque.

Le protocole se met en œuvre progressivement à compter de la rentrée 2009

Le Snetaa-EIL invite les PLP à rester vigilants et à se saisir de cette rénovation au niveau des établissements dès maintenant.

Pour cela, il faut :

- faire un état des lieux des structures actuelles,
- débattre et lister les structures souhaitées,
- demander les formations souhaitées pour les enseignants, ainsi qu'il est prévu dans le protocole dans le cadre de l'accompagnement de la rénovation. Il faut donc exiger un plan de formation exceptionnel effectué sur le temps de travail.
- Construire par établissement un projet offrant des parcours de formation, depuis la quatrième de SEGPA jusqu'au niveau III, en passant par le niveau V.

Les parcours :

Le Snetaa-EIL rappelle que cette circulaire d'octobre 2007 aux rec-

teurs ne prévoyait pas de cursus en 4 ans et se félicite d'avoir obtenu cette possibilité, pour les élèves et ceci, sans redoublement, dans un parcours individualisé, qui permet de lutter contre le décrochage scolaire et contre les sorties sans qualification.

La politique éducative reprend ainsi plus de poids et prime sur la politique budgétaire.

Le Snetaa-EIL invite les collègues à exiger la dotation des moyens nécessaires qui doivent être alloués à l'établissement. Ils doivent permettre, ainsi que le précise le protocole, de mettre en place les modalités pédagogiques prévues : aide individualisée, travail par projet, remédiation, dédoublements...

Le Snetaa-EIL est opposé au CCF, parce qu'il ne permet pas l'anonymat, et risque d'aboutir à un diplôme maison. Il a souvent dénoncé la lourdeur de la mise en place de cette modalité d'évaluation. L'accord reconnaît enfin le surcroît de travail induit par sa mise en place ; le Snetaa-EIL en prend acte.

Le protocole est un accord-cadre national qui est applicable dans toutes les académies, sans interprétation. Le Snetaa-EIL apportera tout son soutien aux académies pour qu'il soit appliqué ; il ne tolérera pas les éventuelles dérives de quelques recteurs récalcitrants.

UNE GRANDE PARTIE DE NOS MANDATS SERAIT AINSI RÉALISÉE (Congrès de La Léchère 2007) :

- « Réimplantation des CAP porteurs d'emplois, »
- « Augmentation du nombre d'ouvertures de divisions en bac pro pour permettre à tous une poursuite d'étude, »
- « Mise en place d'une formation professionnelle de niveau bac + 2 prise en charge par les PLP en lycée professionnel, »
- « Les PLP doivent être associés à la licence professionnelle, »
- « L'attribution de l'heure de 1^{ère} chaire doit être étendue aux PLP »

(cette dernière revendication étant satisfaite par le versement d'une indemnité pour les enseignants de Terminale Bac pro).

Contre : 2
Abstentions : 13
Pour : 104

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

CNE EYMOUTIERS DU 26 AU 29 MAI 2008

Président(e)s : Denis BRUNET, Françoise BUREAU, Walter CECCARONI, Vincent DESTRIAN, Jean-Pierre GAVRILOVIC, Christian LAGE.

Rapporteur(e)s : Jean-Pierre ARDON, Richard ANTOINE, Martine CARROUEE, Gilles CHARLOT, Christian GUERIN, Marie Jo HUGONNOT, Jean-Pascal RIVANO, Yves-Henri SAULNIER, Nicolas TOURNIER, Nathalie VIBERT, Danièle VIVIER, Laurent HISQUIN.

LAICITE

Le Snetaa-EIL rappelle son attachement indéfectible aux principes universels de la laïcité de la République et à la loi de 1905 qui ne saurait être « toilettée » ou « modernisée » ou « aménagée techniquement ».

Les dernières déclarations du Président de la République et de la Ministre de l'Intérieur remettent en cause l'article 2 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

Le Snetaa-EIL

- dénonce fermement la volonté gouvernementale de **transformer des associations « culturelles » en associations « culturelles »** afin de leur permettre de bénéficier de subventions publiques,
- réaffirme son attachement à la loi VEIL sur l'interruption volontaire de grossesse menacée par les conséquences inhérentes au récent arrêt de la cour de cassation sur la **reconnaissance du fœtus**,
- rappelle son attachement à la **mixité à l'École**. Il dénonce la remise en cause de ce principe

lors de la transcription en droit français des directives européennes contre les discriminations,

- rappelle son attachement au **droit du sol** sur tout le territoire de la République,
- condamne tout **projet de construction politique européenne** qui « déstructurerait » l'unité de la Nation, ou qui tenterait d'assurer le retour « des Eglises » dans l'espace public,
- réaffirme que **la Laïcité de la Formation Professionnelle** est une exigence qui doit être respectée et développée. Il ne saurait être question de mettre l'enseignement professionnel sous la tutelle du monde économique,
- dénonce le transfert massif de formations professionnelles publiques et laïques vers le privé confessionnel,
- le Snetaa-EIL rappelle son attachement au principe républicain : « à fonds publics école publique, à fonds privés école privée ».

Au-delà de la pétition nationale sur la laïcité dont le Snetaa-EIL est signataire, le Snetaa-EIL appelle au rassemblement le plus large de

tous les laïques afin de déboucher sur **une grande manifestation nationale appelant au respect des principes universels de LAICITÉ**.

RETRAITES

La retraite des fonctionnaires, fondée sur la solidarité entre générations, assure un montant de pension en rapport avec la durée et la rémunération de l'activité salariée.

Le Snetaa-EIL

- s'oppose à toute tentative de nouvelle dégradation du système des pensions (durée de cotisation, taux de versement de cotisation, diminution du taux de pension...),
- rappelle son exigence de suppression de la décote,
- s'oppose à tout recul ou toute suppression de la limite d'âge de départ à la retraite,
- demande le rétablissement des bonifications de naissance ou adoption pour tous les parents fonctionnaires sans conditions,
- demande une augmentation du taux des pensions de reversion,

- refuse l'abandon de la prise en compte dans la retraite des améliorations de carrière des actifs.

Le Snetaa-EIL

- exige un niveau de pension permettant à chaque retraité de vivre dignement.

FONCTION PUBLIQUE

Les premières applications de la réforme de l'Etat dite « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP) voulue par le Président de la République, dans le cadre du « Pacte Services Publics 2012 » et notamment le projet de loi sur la mobilité, auront pour conséquence la casse de la Fonction Publique :

- suppression des statuts particuliers,
- salaire individualisé pour les agents,
- possibilité de mise en disponibilité d'office consécutive à une suppression de postes pouvant déboucher sur le licenciement de fonctionnaires,
- autorisation de la généralisation du cumul d'emplois,
- recours à l'intérim et de fait privatisation progressive de la Fonction Publique,
- ...

Le Snetaa-EIL est fermement opposé à cette destruction de la Fonction Publique.

Le Snetaa-EIL

- exige le maintien des enseignants dans la fonction publique d'Etat et le maintien des trois volets de la fonction publique (d'Etat, territoriale, hospitalière),
- S'oppose aux projets contenus dans le « Livre blanc » (rapport SILICANI) :
 - Réduction du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant qu'un fonctionnaire sur deux qui partent en retraite
 - Augmentation du nombre de contractuels qui paupérisera les agents de l'Etat, instaurant la déréglementation de la fonction publique,
 - Externalisation de certains services débouchant sur la privatisation de certains services publics,

- Remplacement des concours par un recrutement sous forme d'entretien effectué par la hiérarchie mettant fin à l'égalité de tous les candidats à l'accès aux emplois publics (ce serait la suppression de la garantie de neutralité des personnels, et à terme, la politisation des services publics avec l'instauration de clientélisme),
- Une nouvelle gestion des personnels s'appuyant sur le « mérite », instaurant la mobilité forcée et la gestion par métier,
- Suppression du droit à mutation des fonctionnaires.

Ces propositions ne peuvent qu'inquiéter les 5,2 millions de fonctionnaires qui composent les trois fonctions publiques.

Le Snetaa-EIL demande le renforcement de la protection juridique des fonctionnaires et l'application des textes en vigueur et ceci même dans le cadre du harcèlement moral.

Le Snetaa-EIL constate que, sous le fallacieux prétexte de contraintes budgétaires européennes, cette réforme gouvernementale aboutit à moins d'Etat.

Le gouvernement se soucie peu de la qualité du service public et des besoins réels des citoyens. Il ne s'agit pas, en réalité pour lui, de réduire de façon drastique les dépenses de l'Etat, mais de détruire la fonction publique telle qu'elle avait été mise en place au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale.

Le rapport ATTALI remet en cause deux cents ans de paix civile et de progrès économiques et sociaux. Les principes de Fraternité et d'Egalité sont oubliés au profit de l'individualisme, de la concurrence et de la recherche d'un maximum de profits.

Le Snetaa-EIL ne saurait cautionner le retour à une France des féodalités.

Le Snetaa-EIL considère que la mise en œuvre du rapport POCHARD remettrait gravement en cause les conditions de travail des personnels. Il demande que l'accord cadre du protocole sur la

formation professionnelle constitue la base de négociation pour la revalorisation des métiers de la voie professionnelle.

Le Snetaa-EIL déplore la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis plus de dix ans. Il revendique une revalorisation indiciaire permettant de vivre dans la dignité et de retrouver la reconnaissance sociale.

RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL ET REPRESENTATIVITÉ SYNDICALE

Le Snetaa-EIL s'inquiète et dénonce les risques contenus dans le projet de rénovation du dialogue social dans la fonction publique qui, sous prétexte d'amélioration du dialogue social, pourrait aboutir à la remise en cause de l'indépendance syndicale.

Le Snetaa-EIL demande la prise en compte de la spécificité de la voie professionnelle dans le cadre du dialogue social.

2. L'enseignant et sa carrière Concours, formation

Le CNE dénonce la diminution du nombre de postes ouvert aux concours ainsi que le recours massif aux personnels précaires, ce dans un souci d'économie budgétaire. En outre, cela permet une flexibilisation des emplois sans possibilité d'accès à la fonction publique par la voie de concours, y compris adaptés.

Quelle formation pour les enseignants ?

Le Snetaa-EIL s'oppose à une formation déconnectée du métier d'enseignant et des élèves et réclame une meilleure prise en compte des spécificités des métiers d'enseignants.

L'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement se fait au détriment de leur formation.

Le CNE demande, pour les néotitulaires, formation et accompagnement à l'entrée dans le métier par les pairs. Le CNE s'interroge sur la mise en place du cahier des charges des IUFM qui sont désormais rattachés aux universités.

Lutte contre la précarité :**LES CONTRACTUELS**

Le CNE rappelle que le CDI n'est pas une garantie en soi, et ne vaut pas titularisation. Cependant, le SNETAA se bat pour que tous les ayant-droits y accèdent. Il ne souhaite pas voir s'installer un nouveau corps de précaires, et rappelle son attachement à la titularisation par concours.

Le CNE dénonce l'utilisation des non titulaires :

- Comme variable d'ajustement budgétaire
- Et comme élément participant à la fragilisation des structures.

La rénovation de la voie professionnelle passe obligatoirement par une résorption de la précarité, et un traitement à égale dignité de ses personnels.

Le CNE rappelle donc :

- Sa demande d'ouverture de places aux concours dans toutes les disciplines et particulièrement dans celles où les non titulaires sont les plus nombreux.
- L'accès pour tous à la formation continue des enseignants.

Dans le cadre du protocole, le Snetaa devra être vigilant quant aux possibilités d'accès aux concours par la reconnaissance des années d'expérience en tant qu'enseignant (dans le cadre de la VAE) pour valider les diplômes universitaires requis.

Le CNE rappelle également que le cadre réglementaire des lois de 1984 et 2005 doit s'appliquer de façon égale dans chaque académie.

Le CNE souhaite que le Snetaa prenne toute sa part, dans chaque académie, pour les élections aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des non titulaires qui devraient se dérouler au cours du premier trimestre 2008/2009.

Seconde carrière :

Le CNE exige l'accélération du processus de mise en place d'une seconde carrière annoncée pour les enseignants, alors que les détachements dans les corps enseignants se multiplient.

3. les conditions de travailDécret sur le remplacement

Le Snetaa-EIL rappelle qu'il a

demandé l'abrogation du décret du 26 août 2005 instituant le remplacement de courte durée. N'oublions pas que derrière le remplacement, il y a la volonté d'annualiser et de globaliser nos services.

Le CNE rappelle son opposition à la suppression des MI-SE et son attachement à une véritable fonction de titulaires remplaçants volontaires chez les enseignants..

la Question des TZR

Le Snetaa-EIL condamne l'affectation des TZR à l'année sur blocs de moyens provisoires (BMP), avec parfois l'obligation faite aux enseignants d'enseigner dans des structures auxquelles ils ne sont pas officiellement destinés, ce qui supprime les possibilités de remplacement et dénature de ce fait leur fonction première.

Le CNE s'oppose par ailleurs aux circulaires rectorales qui remettent en cause l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement). Cette remise en cause, amplifiée par l'extension des zones de remplacement géographiques aggrave les conditions de travail et ampute le pouvoir d'achat des collègues.

CCF, VAE,... autant de moyens de pressions exercés sur les collègues pour augmenter leur charge de travail sans revalorisation salariale et sans reconnaissance de leur métier propre, avec pour miroir aux alouettes la promotion au « mérite ».

La généralisation du CCF fait des enseignants des prestataires de service, car trop souvent jugés sur les résultats imposés par l'administration. Le danger est de ne plus évaluer objectivement avec l'anonymat mais d'arriver à une surnotation, voire à un « diplôme maison ».

Le Snetaa-EIL rappelle son opposition à cette modalité d'évaluation qu'il continuera de combattre. Néanmoins, il prend acte de l'écriture dans le protocole de la reconnaissance matérielle de la surcharge de travail qu'il occasionne.

L'enseignant dans l'établissement

Le conseil pédagogique, qui se met

en place sous l'autorité du chef d'établissement, qui en désigne les membres, est une atteinte à l'autonomie pédagogique des enseignants et c'est une remise en cause du travail des équipes constituées.

En effet, ce conseil est chargé de l'élaboration de la partie pédagogique du projet d'établissement et de la définition des objectifs avec évaluation pour matérialiser sa performance.

Le CNE réaffirme son opposition à la journée supplémentaire « de solidarité » (lundi de Pentecôte), qui apparaît comme une double imposture : sous prétexte d'une pseudo solidarité inter-générationnelle, les personnels ont obligation de travailler gratuitement, ce qui représente une étape de plus dans le démantèlement de notre statut.

4. Violences en milieu scolaire

Ces problèmes de notre quotidien parasitent nos conditions de travail et ce problème doit être posé au niveau des établissements.

N'est-ce pas là la résultante d'un glissement vers un individualisme, mais aussi de l'abandon de l'état (moins d'infirmières, moins de surveillants, de manière générale moins d'adultes...) mais encore d'un environnement socio-économique générateur de violence ?

La solution passe obligatoirement par le renforcement des « encadrements », par le retour aux solidarités et le soutien de toute la hiérarchie.

5. Contre l'apprentissage

Le CNE du Snetaa-EIL rappelle son opposition totale à l'apprentissage sous toutes ses formes et en particulier à l'apprentissage junior. De la même façon, il s'inquiète du nouveau dispositif mis en place par la circulaire de rentrée (D.I.M.A. Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance). L'entreprise n'est pas, en effet, la solution à l'échec scolaire ; c'est à l'école de remplir sa mission d'enseignement et d'éducation.

Cette mission est déjà remplie par

les lycées professionnels, les EREA et les SEGPA qui assurent une formation qualifiante et diplômante. Le Snetaa-EIL rappelle son opposition à la présence de sections d'apprentissage, d'UFA et de CFA dans les établissements publics. L'enseignement professionnel initial, public et laïque représente une véritable voie de la réussite en raison de la qualité de sa formation. Il est également une réponse adaptée au problème du chômage.

Or, les processus d'orientation ne permettent plus aux élèves de choisir la voie professionnelle, sauf par apprentissage. Trop d'élèves subissent une orientation par défaut, ou contrariée, sans raison suffisante, souvent par méconnaissance. Le Snetaa-EIL réclame à nouveau l'association des PLP au processus d'information sur les métiers et l'orientation.

C'est dans ce cadre du collège unique et du socle commun que se mettent en place les 3^e diversifiées, option 3 heures et découverte professionnelle 6 heures.

Le Snetaa-EIL a réclamé que les modules 6 heures soient implantés en lycée professionnel pour l'ensemble des cours, y compris l'enseignement général.

Il prend acte de la mise en œuvre d'un parcours d'orientation avec la décision de généralisation des 2 heures de découverte des métiers au collège dès la classe de 5^e dès la rentrée 2009. Cette mesure permettra une orientation plus positive vers l'enseignement professionnel.

Rappelons que le Snetaa-EIL possède depuis longtemps dans ses mandats le cycle professionnel individualisé (CPI) qui, ouvert aux élèves de collège en difficulté scolaire, permet leur accueil en Lycée Professionnel et constitue une réponse pédagogique conduite en étroite dialogue avec le collège : c'est ainsi prendre en charge les dimensions d'une réelle lutte contre l'échec scolaire.

Pour le Snetaa-EIL, c'est « à l'enseignant d'enseigner, à l'employeur d'employer ». Nous réaffirmons notre opposition à l'apprentissage qui est un désengagement de l'Etat à l'encontre de la

formation professionnelle des jeunes. Il est aujourd'hui compétence des Régions et celles-ci doivent prendre garde à ne pas se faire les complices de l'élimination de la formation professionnelle pour tous les jeunes. Jeunes qui voient se réduire l'offre de proximité en formation initiale dans la voie professionnelle.

LES CERTIFIES/AGREGES

Le CNE réuni à Eymoutiers s'engage à faire entendre la voix des certifiés/agrégés de collèges et de lycées d'enseignement général et technique.

Le Snetaa est aujourd'hui en situation de faire avancer leurs revendications, dans le respect de la spécificité de chaque corps, dans le respect des différentes voies de formation, et en toute indépendance syndicale.

Les certifiés et les Agrégés ont des revendications spécifiques que nous construisons avec eux :

- Pour redonner au syndicalisme, dans les collèges et les lycées d'enseignement général et technique, sa vocation revendicative et son indépendance
 - Pour construire une action d'éducation forte et efficace Pour lutter et faire sortir les corps des certifiés et des agrégés de l'impasse dans laquelle les ont enfermés depuis des années l'Etat-employeur et des organisations syndicales cogestionnaires
 - Pour faire respecter la profession enseignante. Lutter contre la tendance à détourner leurs missions dans des activités d'animation, de remédiation sociale, de garderie sans rapport avec leur qualification.
 - Pour faire entendre la voix des certifiés – agrégés de collèges et de lycées d'enseignement général et technique
 - Pour faire vivre le paritarisme dans sa transparence démocratique
- Pour porter les vraies revendications des collègues et leur détermination à ne pas laisser dévaloriser leur métier
- Pour défendre le respect des spécificités en refusant le corps

unique et en respectant les missions de chacun. Le Snetaa-EIL rappelle son attachement aux trois voies de formations

- Pour défendre le respect de l'enseignement des certifiés et des Agrégés uniquement dans leur discipline de recrutement.

POUR UNE A.I.S. DE QUALITE :

Plus que jamais, le Snetaa-EIL réuni à Eymoutiers dénonce le glissement progressif des objectifs primordiaux dévolus aux structures de l'A.I.S. dans l'accomplissement du parcours de formation professionnelle des jeunes en grande difficulté scolaire.

Y promouvoir l'enseignement professionnel paraît indispensable. Malgré les signalements toujours conséquents d'élèves en lourde difficulté scolaire en primaire, le tarissement des orientations dans l'A.I.S, décidées en CDOEAS et CDA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second degré et Commission Départementale d'Accessibilité) ne cesse de s'accroître.

De même, le fort développement des Unités Pédagogiques d'Intégration (U.P.I.) risque d'accroître le processus déjà bien entamé de démantèlement des SEGPA et EREA.

Cela est INACCEPTABLE.

Le Snetaa-EIL dénonce la nouvelle commission d'orientation (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) et revendique la création d'une commission d'orientation départementale spécifique pour ces élèves avec une représentation des enseignants qui travaillent dans ces structures.

Le Snetaa-EIL condamne toujours aussi fermement la mise en place des champs professionnels, contraires aux statuts.

Il estime que le travail autour

d'une seule spécialité permet aux élèves d'acquérir les capacités nécessaires pour l'intégration dans quelque formation de niveau V que ce soit.

Depuis 2006, les circulaires du ministère de l'Éducation Nationale et la DGT (Direction Générale du Travail) puis le nouveau code du travail parus en mai 2008 interdisent aux élèves de SEGPA et EREA l'utilisation des machines.

La perte de ces outils pédagogiques et de formation pénalise fortement les jeunes pour accéder au niveau V.

Nous exigeons que la formation professionnelle diplômante de ces élèves commence dès la 4^{ème}, en liaison forte avec les EREA et les LP, pour leurs permettre la réussite au CAP et la poursuite d'études.

Le Snetaa-EIL dénonce la diminution importante de l'offre en formation initiale publique et laïque de niveau V, destinée prioritairement aux élèves de SEGPA-EREA, au profit de l'apprentissage qui n'est pas une voie convenable de réussite pour eux.

L'orientation d'un élève vers un CAP ne doit se faire qu'aux vus de ses savoirs faire et savoirs être et non d'après son cursus scolaire.

Nous demandons que l'accès au 2 CASH soit généralisé et facilité aux PLP, certifiés et agrégés qui le demandent.

Nous exigeons que cette formation soit assurée sur le temps de service et qu'elle donne droit à bonification.

Le Snetaa-EIL, fidèle à ses valeurs et ses mandats, continuera le combat :

POUR la défense d'une véritable formation professionnelle en enseignement adapté,
POUR l'avenir de ces jeunes particulièrement dignes d'intérêt.

CHEF DE TRAVAUX

Les chefs de travaux réunis en commission de travail lors du conseil national Elargi à Eymoutiers du 26 au 29 mai 2008 proposent la résolution suivante.

Le CNE réaffirme que le Chef de Travaux ne fait pas parti des personnels de direction, il est et reste membre de son corps d'origine. Il est bien un enseignant avec une mission spécifique.

Le CNE dénonce l'éviction des Chefs de Travaux de la commission permanente des EPLE suite à la parution du décret 2005-11-45 du 9 septembre 2005.

Cette décision est contraire aux missions du Chef de Travaux définies par la circulaire de 91.

Le CNE demande donc leur réintégration de droit dans la commission permanente.

Malgré les interventions du bureau national suite au mouvement 2008, les dérives persistent. Le CNE demande que le mouvement spécifique national Chef de Travaux respecte les corps et les types d'établissement et que soit maintenu au moins un poste à temps plein dans chaque établissement.

Le CNE dénonce une nouvelle fois le non respect du texte existant dans le cadre du recrutement et du mouvement spécifique national. Il déplore aussi un réel manque de formation.

Lors du dernier mouvement, des dizaines de postes sont restés non pourvus ce qui tend à prouver le manque d'attractivité de la fonction de Chef de Travaux et ce qui nécessite une véritable revalorisation de la fonction.

Le CNE déplore que, depuis plusieurs années, les différents ministres, à chaque fois, se sont engagés à réunir un groupe de travail spécifique Chef de Travaux non concrétisé à ce jour.

Par conséquent, le CNE exige, dans le cadre de la révision statutaire en cours, la mise en place d'un groupe de travail Chef de travaux et l'ouverture de négociations sur ce dossier.

De plus, le CNE rappelle qu'un référentiel de la fonction CTX a été élaboré lors de différentes commissions sur la base des man-

dat du Snetaa-EIL ; il conviendra de s'appuyer sur ces travaux afin d'aboutir à une réelle reconnaissance de la fonction de CTX.

D.O.M, C.O.M ET P.O.M

Le Conseil National élargi d'Eymoutiers réaffirme les mandats de la motion Outre mer et Etranger du Congrès de La Lechère, et insiste sur les points suivants :

A) Concernant les séjours :

Le Snetaa-EIL réaffirme son rejet total de la limitation du temps de séjour sur les Territoires (P.O.M et C.O.M) à 2 fois 2 ans par le décret de novembre 96. Le Snetaa-EIL revendique l'ouverture des discussions sur une redéfinition de la durée des séjours. L'aberration actuelle tant sociale que pédagogique n'a abouti qu'à la raréfaction du nombre de candidats spécialement en enseignement professionnel et à la déstabilisation à la fois des élèves, des enseignants et de la structure éducative.

Il faut y voir une preuve supplémentaire de la mise en œuvre progressive du désengagement de l'Etat de l'enseignement secondaire professionnel, technologique et général.

En conséquence, le Snetaa-EIL demande :

- que la durée de séjour dans un pays d'outre mer passe à 2 fois trois ans,
- la possibilité de prolonger le séjour d'un an pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints,
- l'attribution du congé administratif à l'issue des congés scolaires.

B) Concernant les non-titulaires enseignants :

Il condamne fermement les dérives, rencontrées trop souvent, d'affectation de personnels vacataires sur des postes à l'année pour des durées bien supérieures aux 200 heures. De plus, le Snetaa-EIL, rappelle que la cohérence pédagogique exige que ces recrutements soient effectués au moins deux semaines avant la rentrée.

C) Concernant les personnels d'encadrement et de service :

Le Conseil National Elargi déplore la politique de gestion des personnels de service et d'encadrement qui complique d'avantage les conditions d'exercice des enseignants et d'apprentissage des élèves.

Le Conseil National Elargi du Snetaa-EIL a pris la mesure des dysfonctionnements créés dans nombre d'établissements scolaires des D.O.M (notamment en Martinique et en Guadeloupe), par le recours massif à des personnels précaires recrutés et... licenciés au titre de contrats divers (contrats d'avenir, CAV, contrats d'accompagnement à l'emploi, contrats d'insertion).

Le Snetaa-EIL, soucieux de la qualité du service public d'enseignement :

- réaffirme la nécessité de doter tous les EPLE dès la rentrée 2008, des moyens en personnels d'encadrement et de service recrutés avec de réelles perspectives de formations, de rémunérations de carrière.

- condamne le recours à des personnels précaires et demande l'augmentation de places aux concours (et la possibilité pour les vacataires, les contractuels et les maîtres auxiliaires des DOM, POM et COM d'accéder à ces concours – formation, V.A.E, ...)

D) Concernant le contrôle pédagogique :

Le Snetaa-EIL renouvelle sa demande de visites d'inspections régulières, et que le rapport d'inspection accompagné de la note soient transmis dans le mois sui-

vant la visite. Le Snetaa-EIL rappelle la nécessité d'une augmentation du nombre d'inspecteurs et plus particulièrement des IEN de spécialité pour inspecter les PLP et refuse la généralisation des missions d'inspections remplies par des IPR. Il demande la mise en place de mission de l'inspection générale pour inspecter les PLP des petites disciplines.

De plus, en Polynésie les certifiés bivalents Tahitien Français doivent pouvoir bénéficier d'une inspection lors d'une séance d'enseignement du Tahitien. Le SNETAA eIL demande donc la création d'un poste d'IPR en Tahitien afin que ces enseignants puissent progresser comme les autres dans leur carrière.

E) Concernant le rapport Etat-Territoire :

Le Snetaa-EIL réaffirme son attachement au caractère national public et laïque de l'éducation. Le transfert des compétences de l'Etat vers les territoires ne doit pas se traduire par un désengagement de l'Etat. La prééminence des décisions de l'Etat doit être garantie dans tous les territoires (sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...). Le Snetaa-EIL refuse une territorialisation des diplômes et des enseignants du secondaire comme du supérieur.

F) Concernant les pensions :

Le Snetaa-EIL sera particulièrement vigilant sur la manière dont ce dossier sera traité et en particulier sur l'équité de traitement des fonctionnaires retraités et sur la cohérence de l'indexation entre

les traitements des actifs et les pensions des retraités.

Le CNE constate la généralisation de l'expérimentation dans tous les domaines (pédagogique, structurel...) ainsi que l'appel de plus en plus fréquent au volontariat. Ce sont les manifestations d'une dérégulation orchestrée de manière parfois masquée par le Gouvernement.

Le CNE réaffirme les mandats du Snetaa-EIL notamment pour ce qui concerne :

- L'affirmation d'un enseignement professionnel public et laïque au sein de l'Ecole de la République.
- La création d'un statut du lycéen professionnel qui serait la reconnaissance d'un savoir-faire acquis au sein du lycée professionnel, avec gratification pendant les périodes de stages en entreprise.
- L'affirmation d'un traitement égal pour tous, garantie du statut de fonctionnaire d'Etat.

Notre action est basée sur la défense quotidienne des intérêts individuels et collectifs des personnels et du service public de l'Education Nationale. Le Snetaa-EIL, syndicat Efficace, Indépendant, Laïque s'inscrit dans la continuité de la Charte d'Amiens, fondatrice du syndicalisme indépendant.

**Voté POUR
à l'unanimité**

RENOUELEMENT DES INSTANCES

27 MAI 2008

I - CONSEIL NATIONAL*LES SECRETAIRES ACADEMIQUES SONT MEMBRES DE DROIT**LISTE AU TITRE DE LA TENDANCE*

Titulaires (32)	Suppléants
ALEXANDRE Marjorie Amiens	ARMENTANO Florence Nice
ANTOINE Richard Montpellier	BOUBILA A Rennes
ARDON Jean Pierre Poitiers	BUREAU Françoise Poitiers
AUROY Olivier Limoges	CATAYE Max Martinique
AZAIS Catherine Lille	CHENUET Alain Orléans-Tours
MATUSIAK Bernard Amiens	COHEN Yvan Montpellier
BRUNET Denis Clermont-Ferrand	DECROIX Sébastien Versailles
CHAINIEWSKI Isabelle Nancy-Metz	DELVAUX Dominique Aix-Marseille
DELAITRE Patrick Amiens	DENEUVE Alain Lyon
DENAT Gilles Montpellier	FAIRFORT Elie Guadeloupe
DUFOUR Joël Lille	GEY Frédéric Grenoble
EZZAHI Abderrahmane Montpellier	GORCZYKA Gérard Nancy
SAULNIER Yves Henri Poitiers	HURTAUD Mario Versailles
HERRERA Rafaël Lille	ARNAUD Sonia Guyane
HISQUIN Laurent Polynésie	JULIAN Stéphane Dijon
HUGONNOT Marie Jo Besançon	KOMBRZA Sabine Lille
LADANT Noël Clermont-Ferrand	LAMBORAY Marie Claude Orléans-Tours
LAFARGUE Dominique Toulouse	CASALTA Gilles Corse
LECOMTE Frédéric Nantes	MAGNIEN Laurent Dijon
LEMONNIER Sylvie Nancy-Metz	MOLINA Marie Toulouse
MARIN Dominique Orléans-Tours	HAMITOUCHE Ourdia Montpellier
MORETTI Raphaël Corse	PAÏTA Danielle Bordeaux
NICOD Sylvie Grenoble	PILLER Franck Orléans-Tours
ORVEN Christelle Amiens	REINERT Sophie Reims
PIAU Laurent Nantes	RIVANO J. Pascal Toulouse
ROBERT Serge Nancy	SELLIER Pascal Amiens
SAUCE Christian Bordeaux	SIRVENT Claire Clermont
TEXIER Sophie Poitiers	SPISSER Suzelle Grenoble
THIERRY Claudine Rennes	BRUGEILLES Michel Paris
TOURNIER Nicolas Toulouse	VAISSE Françoise Montpellier
VIONNET Patricia Dijon	WATIN Charles Rennes
WENDLING Muriel Strasbourg	WISNIEWSKI Frédéric Reims

LISTE AU TITRE DES CATÉGORIES :

LAGE Christian Secrétaire Général - Limoges
 GUERIN Christian Secrétaire National - Paris
 LANG Catherine Secrétaire Nationale - Paris
 MATUSIAK Bernard Trésorier National - Amiens
 SAULNIER Yves-Henri Secrétaire National détaché E.I.L. - Poitiers
 VIVIER Pascal Secrétaire National - Adjoint au Secrétaire Général - Paris

Titulaires (32)	Suppléants
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AUBRY Isabelle Limoges PONCET Christine Montpellier DURR Stéphanie Besançon	DUPOIZAT Marie-Claude Montpellier LLAU Marie Polynésie DEMOUGIN André Lyon
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE DANJOUX Monique Orléans-Tours GROSJEAN Alain Limoges TOURSEL Martine Grenoble	BAUMER Orléans-Tours PAILLAS Valérie Poitiers QUERAUD Elisabeth Bordeaux
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL CHABRIDON Patrick Clermont-Ferrand RICOU-CHARLES Michel Aix-Marseille VIOQUE José Nice	BOUSQUET Paul Bordeaux MARTIN Françoise Toulouse RATAJCZYK Edouard Amiens
ENSEIGNEMENT AGRICOLE MOREL Annick Créteil	
AIS DESTRIAN Vincent Bordeaux	CHAVAROCHE André Clermont
CHEF DES TRAVAUX VIVIER Danièle Reims	POTTIER Christian Nantes
DOCUMENTATION BOE Claude Poitiers	KIACHKO Catherine Besançon
RETRAITÉS DARRIGADE Maurice Bordeaux GROSSEMY Jean Claude Lille	CRETEL Jacques Lille LEGOUIX Mireille Orléans Tours
CERTIFIÉS GAVRILOVIC Jean-Pierre Strasbourg	VIBERT Nathalie Créteil
ONAC ROUCH Marie-Claire Bordeaux	

II - BUREAU NATIONAL

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
ARDON Jean-Pierre	LAFARGUE Dominique
HUGONNOT Marie Jo	MORETTI Raphaël
CHAINIEWSKI Daniel	GENDRE Rémy
GUERIN Christian	LYONNET Régis
FONT Alain	GERBAULT Jean-Luc
VALLEE Stanislas	BRUNET Denis
VIVIER Pascal	SINARD J. Pierre
THEVOT Daniel	HISQUIN Laurent
TELLO Francisco	LEROY Emmanuel
BISCAYE Alain	CARROUEE Martine
TEXIER Sophie	SAULNIER Yves Henri
LAGE Christian	LESAVOUREY Yves
TOURNIER Nicolas	GAVRILOVIC Jean-Pierre
MERIC Patrice	LECOMTE Frédéric
BOISSERIE Jean-Pierre	ALEXANDRE Marjorie
ANTOINE Richard	MISTYCKI Jean-Marc
LANG Catherine	CATTET Serge
CECCARONI Walter	DESTRIAN Vincent
MARIN Dominique	ROUCH Marie Claire
VINSARD Sylvie	EZZAHI Abderrahmane

III - COMMISSIONS DES STRUCTURES (MAI 2008)

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
TELLO Francisco (Président)	LAFARGUE Dominique
ARDON Jean-Pierre	SAUCE Christian
MORETTI Raphaël	TOURNIER Nicolas
GUERIN Christian	LEROY Emmanuel
LAGE Christian	SAULNIER Yves-Henri
SINARD J. Pierre	MATUSIAK Bernard
MERIC Patrice	BISCAYE Alain
VALLEE Stanislas	LANG Catherine

IV - COMMISSION DES CONFLITS (MAI 2008)

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
VIVIER Pascal (Président) THEVOT Daniel MARIN Dominique CHAINIEWSKI Daniel LANG Catherine FONT Alain LYONNET Régis CECCARONI Walter	ANTOINE Richard BOE Claude LESAVOUREY Yves GERBAULT J. Luc HUGONNOT M. Joseph BISCAYE Alain TEXIER Sophie HISQUIN Laurent



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS
TEXTES, DROITS // CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE
SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@aol.com

RÉSULTATS DES MUTATIONS ET DES PROMOTIONS
DIFFUSION DES INFORMATIONSSYNDICALES
RÉPONSES DIRECTES À VOS QUESTIONS*

** N'oubliez pas de vous identifier lors de votre demande !*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À L'ONAC : LE SNETAA GAGNE !

En Mai 2008 ont eu lieu les élections professionnelles dans les Ecoles de Reconversion Professionnelles (ERP) à l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerres (ONAC). Une fois encore le Snetaa-EIL a remporté ces élections où il

obtient deux des quatre sièges à la commission paritaire des PERP. Le Snetaa-EIL poursuivra son action pour faire avancer les revendications des PERP, en particulier leur intégration dans le corps des PLP.



HYGIÈNE - SÉCURITÉ PRÉVENTION

Le Snetaa est très attaché à ce cadre ! Ne rien faire, c'est laisser faire et cela ne correspond pas à notre attitude revendicative ! Donc, oui, un rappel : la CHS (Commission Hygiène et Sécurité) obligatoire dans tous les LP-LT-EREA-SEGPA doit être réunie 3 fois par an, élaborer un plan de prévention et d'actions à mettre en œuvre et tirer un bilan de ce qui a été fait à la fin. Cessons de négliger cette dimension importante de nos conditions de travail et d'environnement, soyons les militant(e)s efficaces pour faire prendre en compte, déjà au niveau local, la solution des tâches dans ce secteur où les nécessités sont énormes et très utiles pour le travail au quotidien : ergonomie des postes de travail, mise en conformité des matériels, adaptation des locaux pour les cadres handicaps, veille sur la présence d'amiante et pour sa suppression, gestion des produits toxiques ou gravats, cadres phoniques et



cadres de luminosité, solutions aux problèmes de températures... le champ de ce combat est énorme et important !

Le Snetaa vous demande de ne pas négliger ce cadre important de nos conditions de travail et vous invite, partout, à faire vivre ce combat pour mieux travailler au quotidien.

PHOCEA TRANSIT INTERNATIONAL

Le Spécialiste de l'Outre-mer
Déménagements Internationaux et Nationaux
Toutes destinations / Import / Export
Garde-meubles

Des professionnels à votre service...



Rue Payan d'Augery - Le Canet - 13014 MARSEILLE

Tel : 04.91.11.45.30 Fax : 04.91.48.68.61

Email : phocea.transit@gmail.com

RGPP... BLABLABLA !!! , ET MAINTENANT... LE LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'actualité est fertile en publications de tous ordres qui concernent la Fonction Publique.

Nous avons connu le « **Rapport Pochard** » qui prépare des modifications statutaires à venir dans les métiers de l'enseignement: la suite ne saurait tarder ! Vous êtes désormais familiers avec le sigle **RGPP** dont vous connaissez les conséquences !

Vous avez été informés des contenus de la Loi sur la mobilité des parcours professionnels et des modifications qu'ils apporteraient.

Et mi-Avril est publié ce « **Livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique** » (dit rapport Silicani) ; il annonce des « réformes » qui seraient contenues dans une prochaine Loi.

Ce n'est pas moins qu'une autre transformation très importante des principes de fonctionnement et de gestion de la Fonction Publique élaborés en 1946, ou plutôt une profonde remise en cause de ces principes. Vous trouverez aisément ce rapport sur internet.

Derrière les mots : « *Amélioration de l'efficacité et de la productivité de la Fonction Publique* » - il faut bien vendre son produit !- vous allez découvrir un catalogue de propositions et de recommandations politiques élaborées qui s'exposent comme autant de mesures cherchant , par esprit de vengeance, à **contraindre – précariser – déréglementer – isoler -** ... les Fonctionnaires !

Dans ce florilège de perspectives, où le rédacteur a du mal à ne pas s'exonérer du respect de certaines lois et d'autres décrets, nous n'en citerons que quelques unes pour que vous ayez la température des intentions claires et brutales :

- Il est clairement précisé : « Si la valeur professionnelle d'un agent est insuffisante, il pourra être licencié » (proposition 23/40), de même qu'un « agent devenu inemployable » !
- Une large partie vise à trouver les moyens de développer la forme du contrat, même privé, au lieu du Statut. Ou encore à chercher le moyen du passage du Statut au contrat !
- Une autre, cherche à réduire (ou détruire) les statuts sous couvert de : « simplifier l'organisation statutaire générale pour construire une fonction publique des métiers » !
- Ils utilisent des formules comme le : « marché de l'emploi public » !
- Et lorsqu'il s'agit du triptyque : EVALUER-PRO-MOUVOIR-REMUNERER, là c'est un véritable « tsunami », cœur de leurs préoccupations. Oui, ici le dogmatisme s'expose clairement :
 - « Il faut individualiser les carrières ».
 - « Il faut une sélection dans l'évolution financière des agents ».



Et ce rapport développe longuement et lourdement des modalités de « réformes » :

- Pas de « notation » mais une « évaluation locale » pour finaliser une « rémunération variable » ... « au mérite » !
- Est même mentionnée la possibilité de ne plus progresser à l'ancienneté et de ne plus avoir d'avancement !
- Une partie de « rémunération fonctionnelle » pouvant aller jusqu'à 25%, une autre selon les « résultats » pouvant aller à 7% !
- Une partie « variable » de rémunération qui serait de 0% si la prestation de l'agent est estimée « insuffisante », de 20 à 30% si l'on est estimé « perfectible », de 60 à 70% si elle est jugée « bonne », et de 100% si elle est « très bonne » !
- La promotion de grade serait en rapport avec le « rendement » !
- Pour les primes et indemnités (on découvre la confirmation que l'Education Nationale est le parent pauvre, de même pour les traitements de catégorie A d'enseignants inférieurs de 47% par rapport au privé), là, le flou reste le principe !
- Et quand sont abordées les affectations et les mutations, la déréglementation se déchaîne. Par exemple, pour les enseignants de l'Education Nationale ce serait le « recrutement par le chef d'établissement », pour une durée qui peut être revue, les « postes à profils », et pas de CAPN ni CAPA pour contrôler les mouvements ! ...

Le Snetaa-EIL suivra avec attention les suites données en s'opposant à la déréglementation et à la négation de la spécificité de nos métiers. Nous agirons pour obtenir des garanties de droit et non la précarité constante !

Nous y reviendrons.

C.N.E SNETAA Eymautesien 87 le 27 MAI 2008



réalisation photo Chevaliers 87 St Léonard de Nollet